

# « Foyers monoparentaux bénéficiaires de l'aide sociale économique dans le canton de Neuchâtel en 2016: profil et parcours »

Décembre 2019

Ornella Larenza

## Remerciements

Ce travail a été mandaté par l'Office de la politique familiale et de l'égalité du canton de Neuchâtel et a bénéficié du support financier de l'Université de Lausanne, du Pôle de recherche national LIVES et du canton de Neuchâtel (Service de l'action sociale, Office de la politique familiale et de l'égalité et Secrétariat général du Département de l'éducation et de la Famille). Cette recherche a bénéficié des échanges avec Madame Nicole Baur, Cheffe de l'Office de la politique familiale et de l'égalité du canton de Neuchâtel, ainsi que de la collaboration avec Monsieur Claude Thévenaz du Service de l'action sociale du canton de Neuchâtel, qui a coordonné l'extraction des données de la base de données cantonale sur les bénéficiaires de l'ASE en 2016.

Cette étude n'aurait pas pu être réalisée sans la participation de quatorze parents qui ont accepté de raconter leurs histoires de vie et leurs expériences à l'aide sociale lors d'un entretien. L'auteure tient à les remercier vivement pour leur générosité et leur confiance. L'analyse des entretiens a été rendue possible grâce au travail de transcription des enregistrements effectué par les collaboratrices de l'Office de la politique familiale et de l'égalité du canton de Neuchâtel.

Enfin, les responsables des services sociaux communaux et intercommunaux et leurs collaborateurs et collaboratrices ont apporté une contribution essentielle pour le recrutement des interviewées, et également en exposant leurs points de vue, lors d'une journée de focus groupes sur le sujet de l'étude.

### Auteure du rapport :

Docteure Ornella Larenza - *Haute école spécialisée de la Suisse italienne SUPSI*

### Responsable de projet pour le Pôle de recherche national LIVES :

Professeure Laura Bernardi – *Pôle de recherche national LIVES, Université de Lausanne*

### Responsable de projet pour le canton de Neuchâtel :

Madame Nicole Baur – *Cheffe de l'Office de la politique familiale et de l'égalité*

### Contacts :

Ornella Larenza - [ornella.larenza@supsi.ch](mailto:ornella.larenza@supsi.ch) / +41 58 666 67 29

## Table des matières

<b>1. Introduction .....</b>	<b>4</b>
Objet et structure de la recherche .....	4
Aspects méthodologiques .....	5
<b>2. Le profil sociodémographique des foyers monoparentaux bénéficiaires de l'aide sociale économique dans le canton de Neuchâtel en 2016. ....</b>	<b>10</b>
Le profil sociodémographique des foyers monoparentaux bénéficiaires de l'ASE en 2016, ayant un homme à la tête du foyer .....	23
<b>3. Les parcours des foyers monoparentaux bénéficiaires de l'ASE en 2016 dans le canton de Neuchâtel : perspective qualitative .....</b>	<b>31</b>
Les participantes à l'étude qualitative.....	31
Les parcours à l'aide sociale : permanence à l'assistance, récurrence de l'ASE dans le parcours de vie et lien avec la transition à la monoparentalité.....	33
L'entrée et la sortie de l'aide sociale .....	35
Quelle relation entre le parcours à l'ASE et la transition à la monoparentalité ?.....	39
Expérience subjective des bénéficiaires de l'ASE .....	41
<b>4. Le point de vue des professionnel-le-s.....</b>	<b>42</b>
<b>5. Conclusions .....</b>	<b>45</b>
<b>6. Bibliographie .....</b>	<b>48</b>
<b>ANNEXE A – Grille d'entretien .....</b>	<b>50</b>
<b>ANNEXE B – Calendrier de vie .....</b>	<b>51</b>
<b>ANNEXE C – Formulaire de consentement .....</b>	<b>52</b>

# 1. Introduction

## Objet et structure de la recherche

L'aide sociale en Suisse comprend une grande variété de prestations économiques qui relèvent du pouvoir des cantons. Au cœur de ces interventions se trouve l'aide sociale économique<sup>1</sup> (ASE), qui est attribuée par chaque canton sur la base de la Loi fédérale en matière d'assistance (LAS). Cette loi détermine le cadre normatif en matière d'assistance des personnes dans le besoin et laisse aux cantons le pouvoir de définir les détails dans des lois d'application.

L'ASE est aussi nommée « aide sociale au sens strict » et consiste en une prestation sous condition de ressources et sous forme d'aide directe à la personne, dans la mesure où elle donne lieu à la création d'un dossier personnel. Comme toute prestation d'aide sociale, elle offre une aide financière, sous forme d'une allocation générale d'entretien, qui n'est donc pas liée à un objectif spécifique, mais vise de manière générale à combattre la pauvreté. L'aide sociale est un droit pour tous les bénéficiaires remplissant les conditions d'accès, car son octroi n'est pas soumis à la disponibilité de fonds pour son financement (OFS, 2017a, p.6)

Cette recherche a un but exploratoire et vise notamment à comprendre les caractéristiques du profil et des parcours des foyers monoparentaux bénéficiaires de l'aide sociale économique dans le canton de Neuchâtel. A cette fin, une démarche en trois volets complémentaires a été mise en place.

Le premier volet se base sur un recensement quantitatif des caractéristiques du profil sociodémographique des bénéficiaires (parents et enfants) de l'ASE en 2016. Ce premier volet constitue la base de l'étude, car il offre un aperçu global du phénomène et permet de générer des hypothèses sur les parcours des parents concernés.

Le deuxième volet est constitué par une enquête qualitative visant à investiguer la diversité des parcours des (mères) bénéficiaires par leurs propres témoignages. Cette deuxième partie de la recherche a fait émerger certains éléments qui n'étaient pas visibles dans le volet quantitatif. Premièrement, elle met en évidence les variations qui existent dans les parcours à l'aide sociale et par conséquent, les différentes manières dont l'ASE peut s'inscrire dans le parcours de vie des monoparents. Deuxièmement, le volet qualitatif montre les motivations subjectives à la base des décisions individuelles des bénéficiaires au fil de leurs parcours de vie. Cela permet notamment de comprendre pourquoi et comment les parents se sont retrouvés à l'aide sociale, et comment les mères ont quitté le dispositif ou envisagent de le faire en raison de l'évolution de leur situation personnelle ou familiale.

Enfin, le troisième volet s'intéresse aux points de vue et aux représentations sociales des professionnel-le-s des services sociaux communaux et intercommunaux. En partant de la présentation des résultats préliminaires de la recherche, lors d'une journée d'étude, les responsables des services sociaux du canton ont été amenés à réfléchir à une série de questions concernant leur compréhension du phénomène de la monoparentalité en relation

---

<sup>1</sup> Dans la suite du rapport l'expression « aide sociale » indique toujours l'« aide sociale économique ».

avec l'ASE, les points forts et les faiblesses du dispositif cantonal actuel et leur pratique professionnelle dans ce contexte.

## Aspects méthodologiques

### Volet quantitatif

Pour le volet quantitatif, la base de données cantonale sur les bénéficiaires de l'ASE en 2016 a été exploitée. Cette base inclut les informations sur les dossiers actifs et bouclés chaque mois de l'année 2016. Plusieurs étapes ont été nécessaires pour obtenir la version finale de la base de données sur laquelle effectuer les analyses statistiques.

D'abord, les dossiers des foyers monoparentaux (y compris des réfugiés statutaires B+ et C) assistés par le canton de Neuchâtel ont été extraits de la base de données générale 2016, mois par mois. Pour cela, les titulaires de dossiers avec enfants, mais sans époux, ont été sélectionnés (sans les bénéficiaires de la tranche d'âge 80+). Les dossiers extraits de chaque base mensuelle incluent tant les dossiers actifs du mois (bénéficiaires recevant des prestations dans le mois) que les dossiers fermés par le canton (dossiers bouclés), mais dont la dernière écriture comptable (date à laquelle le dernier versement est reçu par le bénéficiaire) date de moins de six mois. Cela est fait afin de respecter la règle standard de saisie de l'OFS (2017b) selon laquelle, indépendamment des règles de fermeture de dossier utilisées dans chaque canton, un dossier est considéré comme actif jusqu'à six mois après le dernier versement (même si le canton le considère déjà fermé). Dans le canton de Neuchâtel un dossier est considéré fermé après deux mois sans versement<sup>2</sup>. Cela implique que certains dossiers dans la base de données 2016 avaient déjà été fermés par le canton en 2015, mais ont été conservés dans la base jusqu'à la fin de la période des six mois. Toutefois, puisque la présente recherche se focalise sur la situation des bénéficiaires en 2016 et vise à la décrire de la manière la plus proche de la réalité, seuls les dossiers actifs et bouclés en 2016 (selon la règle cantonale) ont été pris en compte.

Afin de créer deux bases de données distinctes, les deux opérations suivantes ont été répétées parallèlement pour les dossiers actifs en 2016 et pour ceux ayant été bouclés en 2016. Il a d'abord fallu créer une base de données unique pour l'année 2016 pour chaque type de dossier (actifs et bouclés) par la fusion des bases de données mensuelles (de janvier à décembre 2016). Puis il a fallu procéder à l'élimination des dossiers doublons (dossiers de bénéficiaires qui sont assistés pendant plusieurs mois consécutifs durant l'année parmi les actifs et dossiers de bénéficiaires qui ne sont plus assistés depuis des mois parmi les bouclés<sup>3</sup>). Enfin, la configuration des deux bases de données (dossiers actifs et bouclés) a été modifiée. A l'origine, la base de données cantonale était en effet organisée par bénéficiaires (parent titulaire et enfants rattachés) regroupés en dossiers (unités d'assistance). Pour arriver à analyser le profil des individus inclus dans les dossiers, il a été nécessaire d'organiser la base de données par titulaire de dossier (parent). Cette opération a permis de prendre en considération les individus (parents et enfants), tout en évitant que les analyses soient affectées par les doubles comptages. En effet, il est possible qu'un parent soit titulaire de plusieurs dossiers dans la même année. Cela est typiquement le cas quand le parent change de domicile. Dans ce cas, son dossier est fermé et un nouveau dossier est ouvert dans sa

---

<sup>2</sup> Mais il est réouvert avec le vieux numéro de dossier jusqu'à six mois après la dernière écriture comptable.

<sup>3</sup> Ces dossiers restent enregistrés plusieurs mois dans la base de données pour respecter la règle OFS des six mois.

nouvelle commune de résidence. Il peut aussi arriver qu'un dossier soit fermé, mais que le titulaire soit à nouveau pris en charge par l'aide sociale six mois après la fermeture de l'ancien dossier (selon la règle des six mois). Dans ce cas, le bénéficiaire sera titulaire d'un nouveau dossier (alors que si le bénéficiaire redemandait l'aide sociale avant les six mois, le vieux dossier resterait valide).

Les informations sur le nombre et l'âge des enfants compris dans le dossier des parents (titulaires de dossiers) ont été intégrées dans des variables séparées, en correspondance de chaque parent, dans les deux bases de données (dossiers actifs et dossiers bouclés).

L'analyse séparée des dossiers actifs et bouclés, selon la logique déjà proposée par Pellegrini, von Gunten, Ruder & Robert (2011), a permis de s'interroger sur des caractéristiques spécifiques des foyers dont le dossier est fermé dans l'année. En effet, bien que les dossiers bouclés en 2016 recoupent la plupart des dossiers actifs dans l'année – s'agissant de dossiers de foyers qui ont été à l'aide sociale dans l'année (sauf pour les dossiers bouclés en début d'année) – le traitement séparé des dossiers bouclés permet d'avoir des informations supplémentaires sur la durée des dossiers et le motif de leur fermeture.

Les principales variables exploitées dans le cadre de l'analyse statistique descriptive conduite à l'aide du logiciel STATA 15 sont : la commune de résidence, la date d'ouverture du dossier, les causes d'indigence, la date de naissance des bénéficiaires, l'état civil, la nationalité, l'activité professionnelle, le taux d'occupation (pour les parents actifs) et la taille du ménage. La variable concernant la formation des titulaires de dossier n'a pas pu être exploitée, car les informations y figurant n'étaient pas fiables en raison des nombreux cas « non identifiables » parmi les typologies de formation. Les quelques données manquantes dans d'autres variables ont été identifiées comme « non disponibles ».

### **Volet qualitatif**

A partir des caractéristiques du profil sociodémographique, identifiées grâce au volet quantitatif de l'étude, l'échantillon pour l'enquête qualitative a été sélectionné. Cette démarche présente deux avantages. Premièrement, elle a permis de construire un échantillon calibré dans la mesure où il se fonde sur la connaissance globale du phénomène. Notamment, cela a permis d'éviter le risque de sélectionner des bénéficiaires qui ne seraient pas trop représentatifs de la population investiguée et dont les parcours à l'ASE pourraient être liés à leurs spécificités. Deuxièmement, elle a facilité l'identification des parents à interviewer à partir des bases de données (dossiers actifs et bouclés) et la mobilisation des responsables des services sociaux communaux et intercommunaux dans le recrutement d'une population vulnérable souvent difficile à identifier et, le cas échéant, rarement favorable à participer à des études scientifiques. Par conséquent, cette démarche a permis de réaliser le volet qualitatif de l'étude dans un temps relativement court, étant donné les exigences des participantes (par exemple l'impossibilité d'effectuer des entretiens pendant les vacances scolaires à cause des problèmes de garde). Cela a également permis de remplir les conditions pour effectuer une bonne recherche qualitative. Par exemple en évitant d'enchaîner les entretiens dans un laps de temps trop court pour permettre un temps de réflexion autour de chaque histoire, et aussi, en permettant un recalibrage de l'échantillon au fur et à mesure que les parents répondaient et que l'échantillon se formait.

A partir de la base de données cantonale, plusieurs participantes potentielles ont été sélectionnées dans les différents territoires du canton, dans le but de construire un échantillon globalement représentatif de la population des foyers monoparentaux à l'aide sociale. Il s'agissait notamment d'identifier un groupe de mères<sup>4</sup> dont le profil sociodémographique respectait les principales caractéristiques observées dans le recensement quantitatif, ainsi que la composition relative de la population. En même temps, il fallait sur-échantillonner le cas des parents qui étaient restés moins d'un an à l'aide sociale, afin de mieux explorer les parcours à l'aide sociale de cette sous-population, en vue de la possibilité de comprendre la combinaison de facteurs et événements qui permettaient de quitter l'aide sociale assez rapidement. L'échantillon final est le résultat du compromis entre les critères d'échantillonnage établis à priori, la disponibilité des participantes et les contraintes temporelles, liées au calendrier de projet.

La première prise de contact avec les potentielles participantes a été faite par les professionnel-le-s des services. En cas d'avis positif seulement, les coordonnées de la participante ont été transmises à la chercheuse qui l'a ensuite recontactée pour la prise de rendez-vous. Malgré le support indispensable des services sociaux, le recrutement des participantes n'a pas toujours été simple car, malgré l'accord donné aux assistants sociaux et assistantes sociales lors du premier contact, plusieurs personnes se sont désengagées par la suite. Finalement, quatorze participantes ont fait partie de l'étude<sup>5</sup>. La numérosité limitée de l'échantillon typique des études exploratoires qualitatives a été compensée par la présence du troisième volet (le point de vue des professionnel-le-s). Celui-ci a permis de compléter la triangulation entre vision globale, mais statique du quantitatif, vision longitudinale et de détail sur peu de cas avec le qualitatif et échange avec les professionnel-le-s qui bénéficient d'une vision de détail sur de nombreux cas. Cela a permis entre autres de valider les résultats du qualitatif.

Les entretiens ont été conduits au domicile des interviewées ou dans des lieux publics, selon les préférences des participantes. Pour cette étude, des entretiens « *problem-centred* » (Witzel, 2000; Scheibelhofer, 2008) ont été effectués à l'aide d'un guide d'entretien (Annexe A) et d'un calendrier de vie (Freedman et al., 1988; Morselli et al., 2016 ; Gomensoro & Burgos Paredes, 2017). Cette méthodologie d'enquête qualitative permet d'explorer le parcours de vie des interviewées en combinant la narration libre et la focalisation thématique. Au début, l'interviewée est laissée libre de raconter son parcours de vie dans les grandes lignes. L'idée étant de briser la glace et de permettre à l'interlocutrice de se sentir à l'aise. Cela est essentiel pour arriver à aborder des sujets délicats comme la transition à la monoparentalité et l'entrée à l'ASE. La narration est supportée par un outil visuel : le calendrier de vie. Ce schéma sur deux axes permet de collecter de manière simple et systématique les événements marquants du parcours de vie dans les domaines suivants : lieux de vie, vie de couple, enfants, formation/emploi et santé. L'axe vertical inclut les années à partir de la naissance. L'axe horizontal contient les différents domaines du parcours de vie. Le calendrier de vie réalisé dans le cadre de l'étude longitudinale LIVES sur la vulnérabilité des familles monoparentales<sup>6</sup> a été utilisé pour cette enquête (Annexe B).

---

<sup>4</sup> Les mères représentent la très grande majorité des parents (détails de la distribution de la population selon le sexe dans le chapitre 2).

<sup>5</sup> Détails de l'échantillon qualitatif dans le chapitre 3.

<sup>6</sup> <https://www.lives-nccr.ch/fr/actualite/enquete-sur-les-multiples-visages-de-la-monoparentalite-en-suisse-n522>

La partie thématique de l'entretien s'est focalisée sur trois sujets principaux (qui étaient souvent déjà diffusément abordés dans la partie narrative). Premièrement ont été explorées la transition à la monoparentalité et la situation au niveau des arrangements parentaux (notamment la garde, l'autorité parentale et les contributions d'entretiens). Deuxièmement, l'expérience subjective à l'aide sociale a été investiguée dans le but de comprendre comment les bénéficiaires ont vécu leur situation d'assistées dans les différentes phases de leur parcours à l'assistance et en relation avec leur condition de monoparent. Troisièmement, la question du support par les membres du réseau social a été explorée. Cette dernière thématique visait à comprendre si les bénéficiaires étaient bien entourées ou pas et, le cas échéant, dans quelle mesure elles ont réussi à mobiliser leur réseau pendant leur transition à l'assistance et en complément du support financier reçu par le canton.

Les entretiens qualitatifs posent beaucoup de questions éthiques, surtout lorsque les interviewés représentent une population vulnérable. Dans cette étude, les questions éthiques concernent plusieurs aspects, notamment le recrutement des participantes, le partage des informations concernant le projet et les implications de la participation des interviewées avant le début de l'entretien, ainsi que le traitement confidentiel des informations personnelles évoquées pendant l'entretien. En ce qui concerne le premier point, il s'agit de faire en sorte que seules les personnes prêtes à participer soient contactées et d'éviter que l'identité d'autres bénéficiaires soit dévoilée. Le recrutement par les services sociaux a permis d'éviter ce risque, le premier contact ayant été pris par les professionnel-le-s qui ont le droit d'accéder aux dossiers des bénéficiaires. Seulement après leur accord à la participation, les coordonnées (nom, prénom et numéro de téléphone) ont été transmises à la chercheuse pour la prise de rendez-vous. Le deuxième point consiste à faire en sorte que les participantes soient mises au courant du contenu du projet, de ses objectifs et des implications de leur participation. A cette fin, un formulaire de consentement a été conçu et soumis aux participantes<sup>7</sup> (Annexe C). Le troisième point consiste à garantir la confidentialité des informations personnelles des participantes, afin de protéger leur identité et faire en sorte qu'elles ne puissent pas être reconnues à la lecture du rapport de recherche. Pour ces raisons, à la fin de l'entretien, chaque participante a reçu un pseudonyme, remplaçant ses vrais nom et prénom<sup>8</sup>. De plus, les personnes évoquées et, le cas échéant, les lieux identifiés, ont également été anonymisés dans la publication des résultats de la recherche et ne sont jamais dévoilés.

### **Volet professionnel-le-s des services sociaux**

Le 3 octobre 2018, les responsables des services sociaux cantonaux et inter-cantonaux, ainsi que quelques assistant-e-s sociaux ou sociales, ont participé à une journée de focus groupes à Neuchâtel. Pendant cette journée, ils et elles ont assisté à la présentation des résultats préliminaires des volets quantitatif et qualitatif. A la fin de chaque présentation (une par volet), ils et elles ont d'abord été invité-e-s à discuter dans des groupes hétérogènes par territoire sur des questions précises, le but étant de comparer leur ressenti à propos des

---

<sup>7</sup> Une seule participante d'origine étrangère n'a pas voulu signer le formulaire, car elle avait peur de laisser sa signature sur un document officiel suisse. Toutefois, elle a accepté oralement de participer à l'étude et confirmé d'avoir compris le contenu du projet et les implications de sa participation. Le consentement en ce cas a été enregistré en accord avec la participante.

<sup>8</sup> Seuls les membres de l'équipe du Pôle de recherche national LIVES peuvent avoir accès à la liste des participantes avec les correspondances entre vrais noms et prénoms et pseudonymes.

résultats préliminaires de la recherche. Ensuite, chaque groupe a partagé ses réflexions avec les autres lors d'une discussion en plénière. A la fin de l'exposé sur le volet quantitatif, les participant-e-s à la journée ont réfléchi aux éléments suivants: les données les plus frappantes à leurs yeux, les caractéristiques du profil des bénéficiaires qui ne seraient pas présentes dans l'étude et pourtant très fréquentes dans leur pratique professionnelle. De la même manière, à la fin de la présentation du volet qualitatif sur les parcours des bénéficiaires, les groupes ont réfléchi aux parcours les plus fréquents dans leur pratique, à d'autres éventuels parcours qui n'étaient pas présentés dans la recherche et à la manière dont la pratique professionnelle s'adapte aux différents parcours. Les résultats préliminaires de l'étude ont offert un point de départ à la discussion, qui a fait ressortir les représentations sociales des professionnel-le-s, ainsi que leur point de vue sur les forces et les faiblesses du dispositif actuel de l'ASE. De plus, cela a permis de compléter la triangulation des données par l'apport des seuls acteurs et actrices qui ont une vision de détail sur la totalité des bénéficiaires.

## 2. Le profil sociodémographique des foyers monoparentaux bénéficiaires de l'aide sociale économique dans le canton de Neuchâtel en 2016.

En 2016, le canton de Neuchâtel comptait 1331 parents<sup>9</sup> en situations de monoparentalité, titulaires d'au moins un dossier actif pour l'octroi de l'aide sociale économique. Il s'agit de parents qui, selon les statistiques du SASO (Service cantonal de l'action sociale) étaient titulaires d'au moins un dossier comprenant le parent et un ou plusieurs enfants dépendants et cohabitants et qui bénéficiaient d'une aide financière pour subvenir aux besoins de leur foyer, selon les barèmes établis par l'administration cantonale. Cette analyse du profil sociodémographique des foyers monoparentaux bénéficiaires de l'ASE s'intéresse aux titulaires de dossiers et à leurs enfants, quel que soit le moment de l'année pendant lequel leur dossier était actif.

En 2016, les dossiers de foyers monoparentaux dans le canton de Neuchâtel représentaient le 16,8% du total des dossiers ASE – 7917 dossiers sans doubles comptages selon l'OFS (2017c) – soit le 17,7% du total des dossiers de ménages privés à l'ASE – 7524 sans doubles comptages (OFS, 2017c)<sup>10</sup>. Il s'agit du 21% des foyers monoparentaux résidant dans le canton<sup>11</sup>. Globalement, 3458 personnes – parents et enfants – vivant dans des foyers monoparentaux sont assistées. Soit le 1,9% de la population résidante dans le canton au 31 décembre 2016 (178'434 habitants)<sup>12</sup>. Enfin, le 28,6% du total des bénéficiaires dans des ménages privés dans le canton vivent dans des foyers monoparentaux, selon les statistiques cantonales 2016 de l'OFS (2017c)<sup>13</sup>.

La distribution des foyers monoparentaux bénéficiaires de l'ASE par zone (Figure 1) montre une dynamique proche de celle, générale, des foyers monoparentaux au niveau national, où on observe une concentration du phénomène de la monoparentalité dans les zones plus urbanisées du pays (OFS, 2017b). La moitié des foyers monoparentaux bénéficiaires de l'ASE dans le canton de Neuchâtel en 2016 se trouve en effet dans les deux zones les plus urbanisées du canton, dont, notamment, presque un tiers à la Chaux-de-Fonds (31,63%) et presque un quart à Neuchâtel (23,37%). Le 43,58% se distribue entre les communes du Littoral Ouest (11,57%), des Montagnes Neuchâteloises (8,04%), de l'Entre-deux-Lacs

---

<sup>9</sup> Selon la méthode de calcul de l'OFS (2017c), les dossiers de l'année 2016 sont au nombre de 1384. Cette différence est due à la méthode différente de calcul des dossiers actifs. Si, dans cette étude, la valeur obtenue est le résultat de la somme des seuls dossiers actifs à chaque mois sans doubles comptages, dans la méthode de calcul de l'OFS un dossier n'est fermé que six mois après le dernier versement, alors même que pour le canton le dossier est considéré comme fermé déjà avant. Dans le canton de Neuchâtel, un dossier est fermé deux mois après le dernier versement, mais si un nouveau versement intervient dans les six mois (depuis le dernier versement), il est réactivé avec le même numéro de dossier (voir l'introduction pour les détails sur la construction de la base de données).

<sup>10</sup> En 2014, les dossiers de foyers monoparentaux au niveau de la Confédération représentaient le 18,6% du total des dossiers de ménages privés à l'aide sociale (OFS, 2017b). Toutefois, si le nombre de dossiers de foyers monoparentaux selon le calcul de l'OFS (2017c) était utilisé (1384 dossiers), le pourcentage au niveau cantonal serait encore plus proche de la valeur nationale, soit 18,39% du total des dossiers de ménages privés à l'ASE à Neuchâtel.

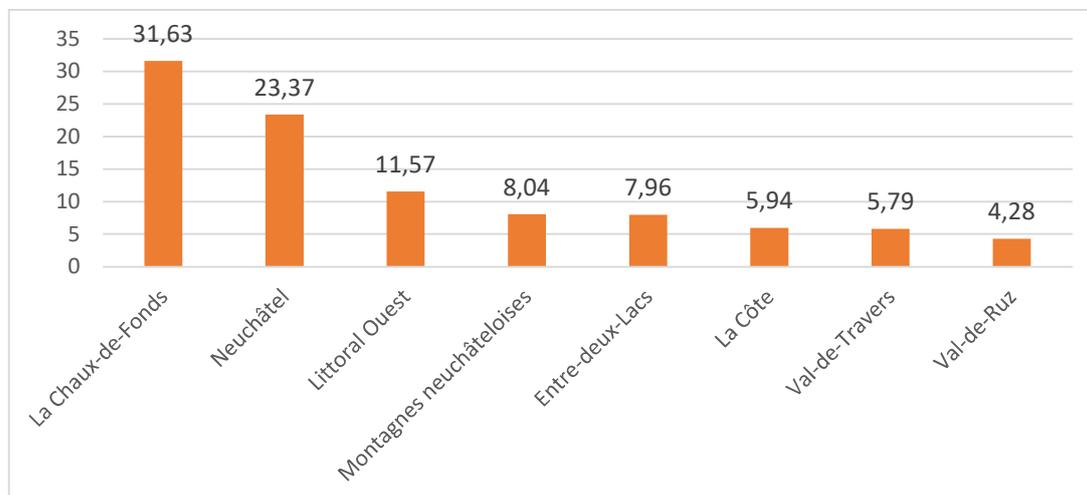
<sup>11</sup> En 2016, les foyers monoparentaux dans le canton de Neuchâtel étaient au nombre de 6321 (OFS, 2018).

<sup>12</sup> Le total des bénéficiaires, selon la statistique de l'OFS (2017c) et selon les élaborations de l'auteur de la présente étude, ne sont pas complètement comparables pour les mêmes raisons de méthode de calcul déjà illustrées. La statistique de l'OFS compte 3646 bénéficiaires, soit 188 bénéficiaires de plus.

<sup>13</sup> Au niveau de la Confédération, ils correspondent au 28,8% des bénéficiaires en ménage privé (OFS, 2017b).

(7,96%), de La Côte (5,94%), du Val-de-Travers (5,79%) et du Val-de-Ruz (4,28%). Ces deux derniers étant les régions les plus rurales du canton<sup>14</sup>.

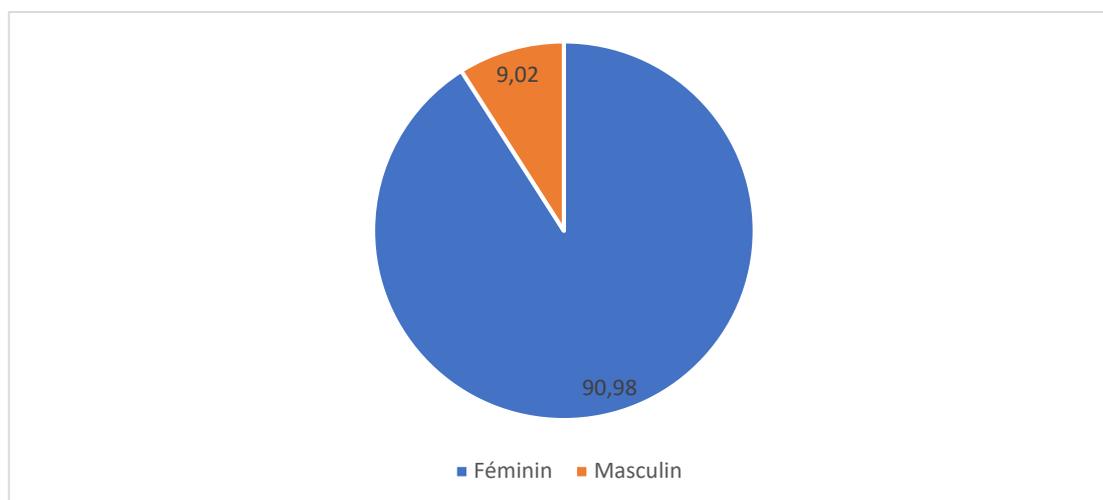
Figure 1. Distribution des foyers monoparentaux bénéficiaires de l'ASE en 2016 selon la zone, valeurs en pourcentage.



Source : Elaborations de l'auteure basées sur données SASO (2018).

Dans la très grande majorité des cas (90,98%), une femme est à la tête du foyer monoparental. Cela est typique des familles monoparentales tant en Suisse qu'à l'étranger, parce que ce sont le plus souvent les femmes qui ont la garde des enfants à la suite d'une séparation. En Suisse, cette proportion est de 84 femmes pour 100 foyers monoparentaux (OFS, 2017b). Bien que la monoparentalité soit un phénomène genré, il nous semble toutefois intéressant de remarquer que dans le canton de Neuchâtel il existe un groupe d'hommes (9,02%) à la tête de foyers monoparentaux qui ont bénéficié de l'ASE en 2016 (Figure 2).

Figure 2. Distribution des foyers monoparentaux bénéficiaires de l'ASE en 2016 selon le sexe, valeurs en pourcentage.

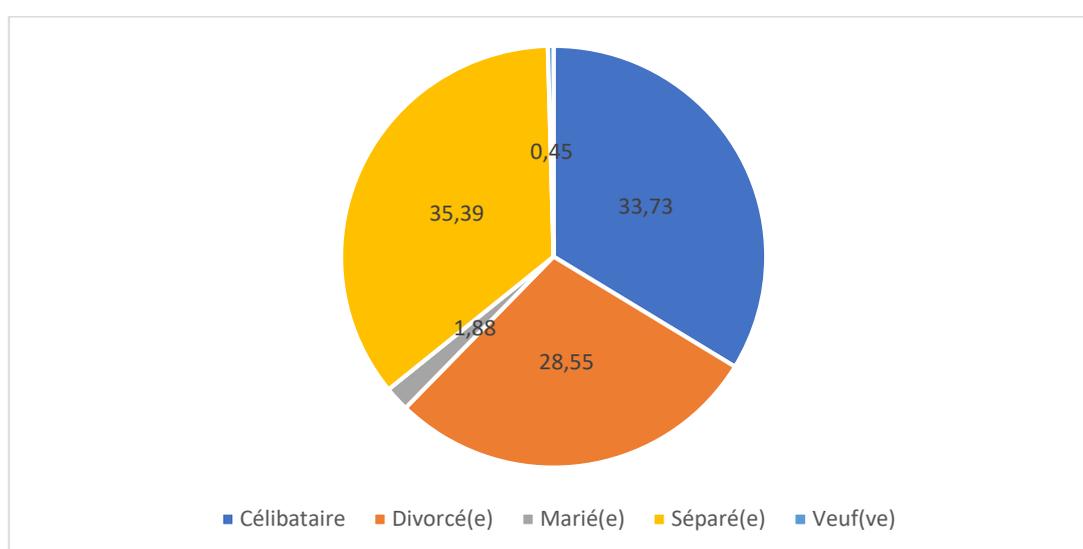


Source : Elaborations de l'auteure basées sur données SASO (2018).

<sup>14</sup> Le 1,43% restant est pris en charge par des œuvres d'entraide et n'est pas classifié par zone de résidence.

La distribution des foyers monoparentaux bénéficiaires de l'ASE par état civil du parent (Figure 3) est cohérente avec les tendances actuelles au niveau international : l'entrée en monoparentalité est majoritairement le résultat de la rupture d'un couple plutôt que la conséquence de la perte du conjoint (Bernardi, Mortelmans & Larenza, 2018). Dans le canton de Neuchâtel, c'est le cas de presque 66% des foyers monoparentaux assistés. Plus précisément, plus d'un tiers des parents est séparé (35,39%), le 28,55% est divorcé et le 1,88% est seulement formellement marié, mais en phase de séparation. De plus, il faut considérer que les parents célibataires (33,73%) incluent aussi les cas de monoparents qui cohabitaient avec l'autre parent (sans mariage) avant la rupture du couple.

Figure 3. Distribution des foyers monoparentaux bénéficiaires de l'ASE en 2016 selon l'état civil du parent, valeurs en pourcentage.



Source : Elaborations de l'auteure basées sur données SASO (2018).

Au niveau fédéral, les foyers monoparentaux bénéficiaires de l'aide sociale sont majoritairement suisses<sup>15</sup> (63%), alors que chez les couples avec enfants les proportions entre population d'origine suisse<sup>16</sup> et étrangère sont pratiquement inversées<sup>17</sup> (Pellegrini et al., 2011<sup>18</sup>). Dans le canton de Neuchâtel, tout comme au niveau fédéral, la plupart des parents titulaires de dossier ASE en 2016 sont d'origine suisse (56,5%). Les Européens constituent le groupe le plus nombreux (25,77%) parmi les monoparents d'origine étrangère (Figure 4). La plupart d'eux viennent du Portugal (37,32% des Européens), France (15,74% des Européens) et Italie (14,87% des Européens). Le restant (17,73%) se compose davantage de parents d'origine africaine (12,17%), suivis par une minorité de parents originaires d'Amérique latine (2,78%) et d'Asie (2,63%) et quelques cas isolés d'Australiens (0,15%). La composition de l'échantillon par continent et par principaux pays européens d'origine recoupe essentiellement la configuration de la population résidante dans le canton. En effet, les données du recensement de la population du canton de Neuchâtel au 31 décembre 2016

<sup>15</sup> Le parent titulaire du dossier est d'origine suisse.

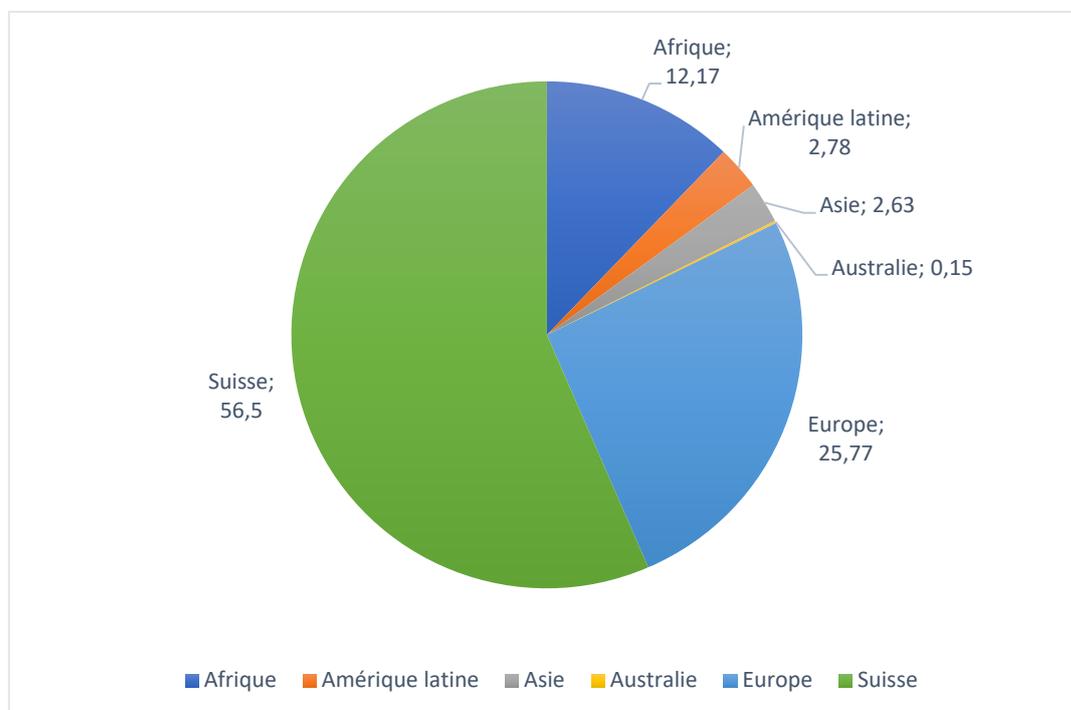
<sup>16</sup> Le parent titulaire du dossier est d'origine suisse.

<sup>17</sup> 33% des ménages sont suisses et 67% sont étrangers.

<sup>18</sup> Les élaborations des auteurs se basent sur les données OFS 2006 qui ne prennent donc pas en compte les effets de la crise économique de 2008. Toutefois, il s'agit des seules élaborations comparatives actuellement disponibles concernant les ménages avec enfants (y compris les ménages monoparentaux) bénéficiaires de l'ASE en Suisse.

montrent que 83,35% de la population étrangère est européenne, 8,37% vient d’Afrique, 6,39% est américaine, 6,04% asiatique et 0,05% vient d’Australie. Le Portugal, la France et l’Italie sont les pays d’origine de la plupart des ressortissant-e-s européen-ne-s dans le canton (Service de la Statistique, 2017).

Figure 4. Distribution des foyers monoparentaux bénéficiaires de l'ASE en 2016 selon la nationalité (continent) du parent, valeurs en pourcentage.



Source : Elaborations de l’auteure basées sur données SASO (2018).

L’âge moyen des monoparents titulaires d’un dossier d’ASE actif en 2016 dans le canton de Neuchâtel est de 39 ans. Le plus âgé a 72 ans et le moins âgé 18 ans (Tableau 1). Cette valeur moyenne n’est pas influencée par la présence d’un petit groupe de parents (0,23%) âgés entre 65 et 72 ans qui représentent des observations extrêmes<sup>19</sup>. En effet, la distribution des foyers monoparentaux par classe d’âge des parents montre que le 89,11% de ces derniers ont un âge compris entre 26 et 55 ans (Figure 5) et se situent notamment dans les tranches d’âge suivantes : 26-35 ans (29%), 36-45 ans (36,59%), 46-55 ans (23,52%). En dehors de ces tranches, deux petits groupes de parents ont entre 18 et 25 ans (6,69%) et 56 et 64 ans (3,98%).

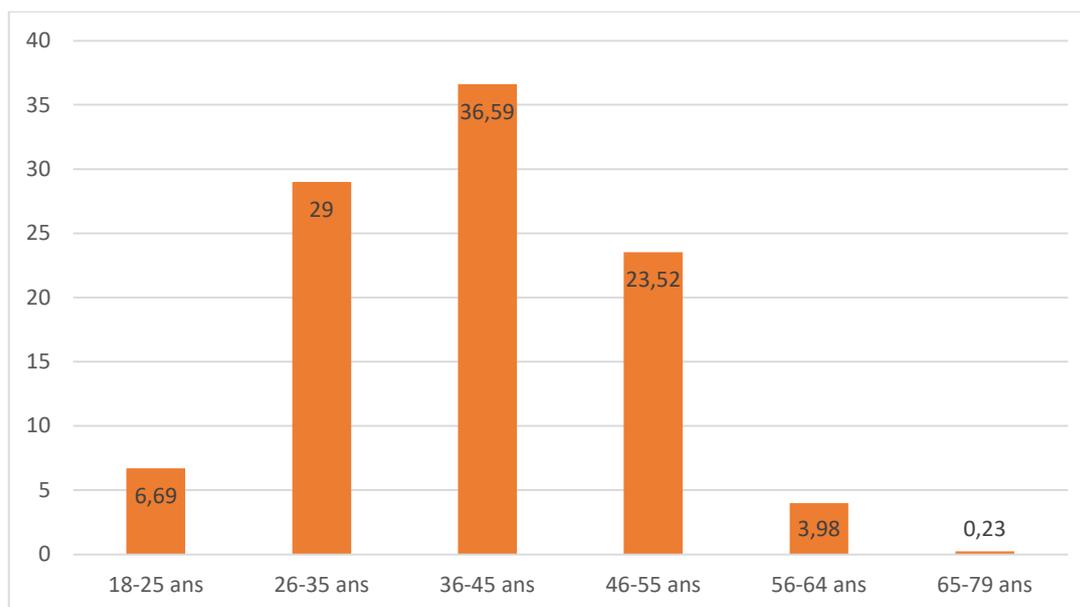
<sup>19</sup> Ces parents ont des enfants dépendants âgés entre 8 et 26 ans. L’OFS (2017b) définit les foyers monoparentaux comme les familles composées par un adulte avec au moins un enfant cohabitant âgé de moins de 25 ans. Dans ce travail il nous semble important de considérer dans la population le peu de parents ayant des enfants plus âgés, car nous pouvons être sûrs que leurs enfants sont dépendant d’eux en faisant partie du dossier ASE.

Tableau 1. Age des parents : moyenne, maximum et minimum.

Age parents	Moyenne	Min.	Max.	Ecart type
1331 observations	39.43576	18	72	9.43

Source : Elaborations de l'auteure basées sur données SASO (2018).

Figure 5. Distribution des foyers monoparentaux bénéficiaires de l'ASE en 2016 selon la classe d'âge du parent, valeurs en pourcentage.



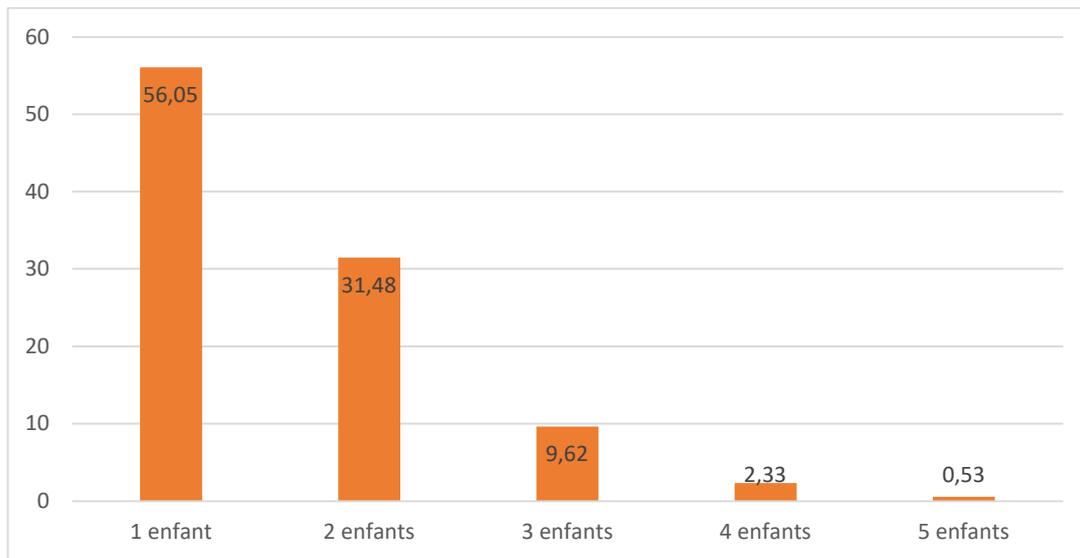
Source : Elaborations de l'auteure basées sur données SASO (2018).

Chaque dossier ASE de foyer monoparental se compose d'un adulte et d'un ou plusieurs enfants qui constituent une unité d'assistance (UA). Celle-ci ne correspond pas forcément au ménage, mais indique seulement les personnes qui sont assistées par l'administration cantonale et dont les besoins sont pris en compte pour la définition du montant des prestations d'aide. Plus de la moitié (56,05%) des foyers monoparentaux bénéficiaires de l'ASE en 2016 comptent un enfant dans leur UA, presque 31,48% deux enfants et moins de 10% ont trois enfants dans leur UA (9,62%). S'il existe également des UA ayant quatre et cinq enfants, celles-ci ne représentent toutefois que le 2,33% et le 0,53% respectivement (Figure 6). Cette tendance est confirmée au niveau fédéral, où la plupart des UA de foyers monoparentaux comprennent un enfant (54%) et les UA avec deux et trois enfants et plus représentent respectivement le 33% et le 13% (Pellegrini et al. 2011). En revanche, la distribution des enfants dans les UA est beaucoup plus équilibrée chez les couples avec enfants, tant au niveau fédéral<sup>20</sup> (Pellegrini et al. 2011) que dans le canton de Neuchâtel<sup>21</sup> (OFS, 2017c).

<sup>20</sup> 35% des UA incluent 1 enfant, 37% 2 enfants et 28% 3 enfants et plus (Pellegrini, et al. 2011).

<sup>21</sup> 298 UA incluent un couple avec 1 enfant, 291 un couple avec 2 enfants et 257 un couple avec 3 enfants et plus (OFS, 2017c).

Figure 6. Distribution des foyers monoparentaux bénéficiaires de l'ASE en 2016 selon le nombre d'enfants dans la UA, valeurs en pourcentage.



Source : Elaborations de l'auteure basées sur données SASO (2018).

Si l'on compare la distribution des foyers par nombre d'enfants dans la UA et par taille du ménage (Tableau 2), on remarque que les deux indiquent la même tendance, notamment presque 94% des foyers monoparentaux à l'assistance sont constitués de ménages de deux, trois ou quatre personnes et donc avec un, deux, ou trois enfants. Il s'agit davantage de ménages de deux personnes (45,76%). Les ménages de trois et quatre personnes, et donc avec deux et trois enfants, représentent respectivement le 35,54% et le 12,55% de la population. Toutefois, les deux distributions ne se recoupent pas complètement. Par exemple, il y a davantage d'UA avec un enfant et un adulte que de ménages de deux personnes. Cela signifie que certaines de ces UA se trouvent dans des ménages plus grands, dans lesquels il y a des personnes qui ne sont pas assistées, mais qui ne peuvent pas non plus contribuer à subvenir aux besoins de l'UA. A contrario, il existe moins d'UA avec trois personnes (un adulte et deux enfants) que de ménages avec trois personnes, puisque, selon la même logique, certains de ces ménages incluent aussi des UA de moins de trois personnes. Dans quelques cas isolés, le ménage se compose de six ou sept personnes, ce qui implique que d'autres personnes indépendantes cohabitent avec les membres de la UA, mais ne sont pas assistées.

Tableau 2. Distribution des foyers monoparentaux bénéficiaires de l'ASE en 2016 selon la taille du ménage, valeurs en pourcentage.

Taille ménage	Pourcentage
2	45,76
3	35,54
4	12,55
5	3,98
6	1,65
7	0,45
9	0,08
Total	100

Source : Elaborations de l'auteure basées sur données SASO (2018).

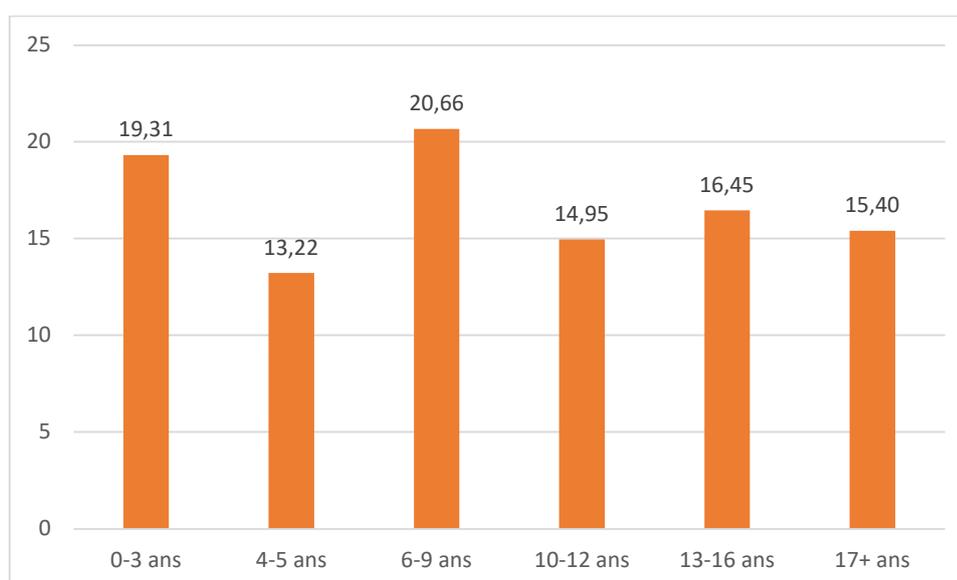
Les enfants les plus jeunes dans l'UA ont en moyenne 9,5 ans (Tableau 3) et se distribuent de manière assez équilibrée parmi les différentes classes d'âge<sup>22</sup> (Figure 7). Les plus jeunes ont moins d'un an et le plus âgé 33 ans<sup>23</sup>.

Tableau 3. Age de l'enfant plus jeune : moyenne, maximum et minimum.

Age enfant plus jeune	Moyenne	Min.	Max.	Ecart type
1331 observations	9.501878	0	33	6.11

Source : Elaborations de l'auteure basées sur données SASO (2018).

Figure 7. Distribution des foyers monoparentaux bénéficiaires de l'ASE en 2016 selon la classe d'âge de l'enfant plus jeune dans l'UA, valeurs en pourcentage.



Source : Elaborations de l'auteure basées sur données SASO (2018).

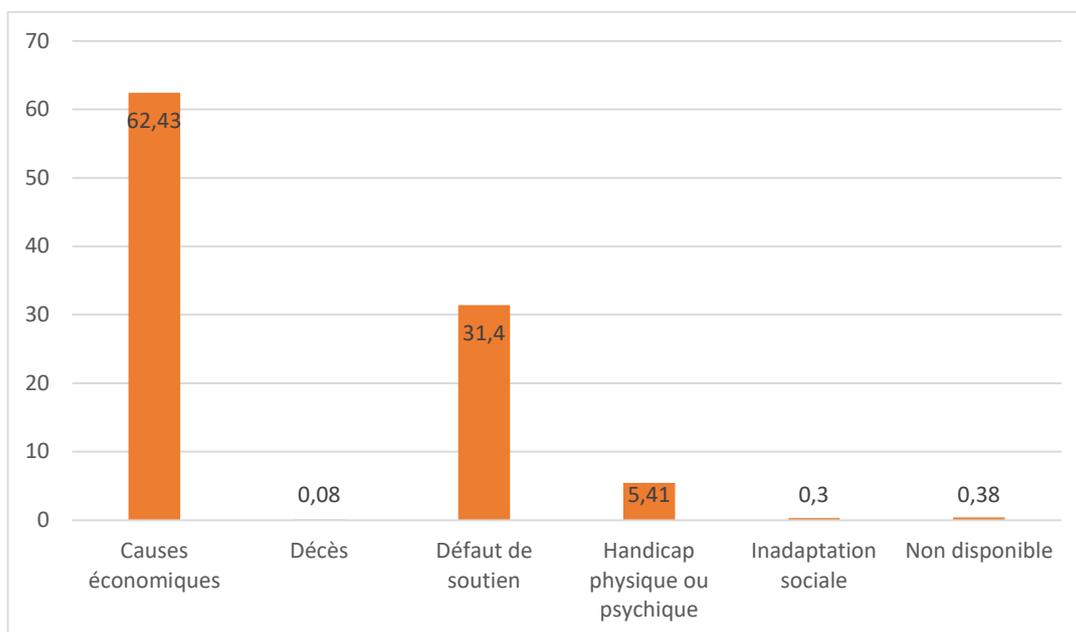
<sup>22</sup> Les classes d'âge proposées s'inspirent des différentes étapes scolaires des enfants.

<sup>23</sup> Si on ne considère pas les cas d'enfants âgés de 25 ans et plus (17 enfants), l'âge moyen est de 9,25 ans.

Plusieurs causes d'indigence peuvent justifier l'ouverture d'un dossier ASE (Figure 8). Dans le cas des monoparents à la tête d'un foyer bénéficiaire de l'ASE en 2016, les « causes économiques » sont à la base de l'ouverture de 62,43% des dossiers. Il s'agit surtout de situations dans lesquelles le canton intervient pour combler une absence totale (40,79 % des cas de causes économiques) ou partielle (32,13 % des cas de causes économiques) de revenu du parent titulaire du dossier. La deuxième cause d'indigence est le « défaut de soutien » et concerne le 31,4% des parents. Cela indique souvent que la situation d'indigence a été provoquée par l'absence de revenu du conjoint suite à une séparation ou à un divorce. Il s'agit le plus souvent de femmes et de leurs enfants (92,82% des cas de défaut de soutien) qui sont aidés suite au départ du conjoint. Une petite minorité de parents (5,41%) reçoit l'aide sociale économique pour faire face au manque total ou partiel de revenu, lié à un handicap physique ou psychique. Il s'agit par exemple de parents qui ont déposé une demande d'AI et attendent que cette dernière soit acceptée. Dans quelques cas isolés, la cause de l'indigence est le « décès » du conjoint, entraînant des dépenses funéraires importantes (0,08%), ou « l'inadaptation sociale » (0,3%). Cette dernière cause d'indigence peut impliquer plusieurs types de situations, telles que la sortie de prison ou l'entrée en institution. L'aide reçue dans ces cas vise à permettre la réinsertion sociale de ces parents.

Ces données doivent toutefois être interprétées avec beaucoup de précaution, et cela pour deux raisons. Premièrement, il est fort possible que la même personne soit simultanément affectée par plusieurs causes d'indigence. En effet, la vulnérabilité est un processus multidimensionnel qui peut toucher à plusieurs domaines de la vie et se transmettre d'un domaine à l'autre (Spini, Bernardi, & Oris, 2017). Toutefois, au moment de l'ouverture du dossier, seule une des causes est notée dans la fiche personnelle du titulaire du dossier. Le choix de la cause est effectué par le ou la professionnel-le en charge du dossier, selon son évaluation du cas. Deuxièmement, puisque les causes d'indigences ne sont attribuées qu'une seule fois, et notamment au moment de l'ouverture du dossier, il se peut que la situation de la personne ait évolué pendant sa permanence dans le dispositif et que les causes initiales ne soient plus d'actualité en 2016. Le volet qualitatif, avec les entretiens biographiques, nous permet d'avoir un aperçu longitudinal sur la condition de certains de ces foyers et les facteurs qui mènent à l'ASE.

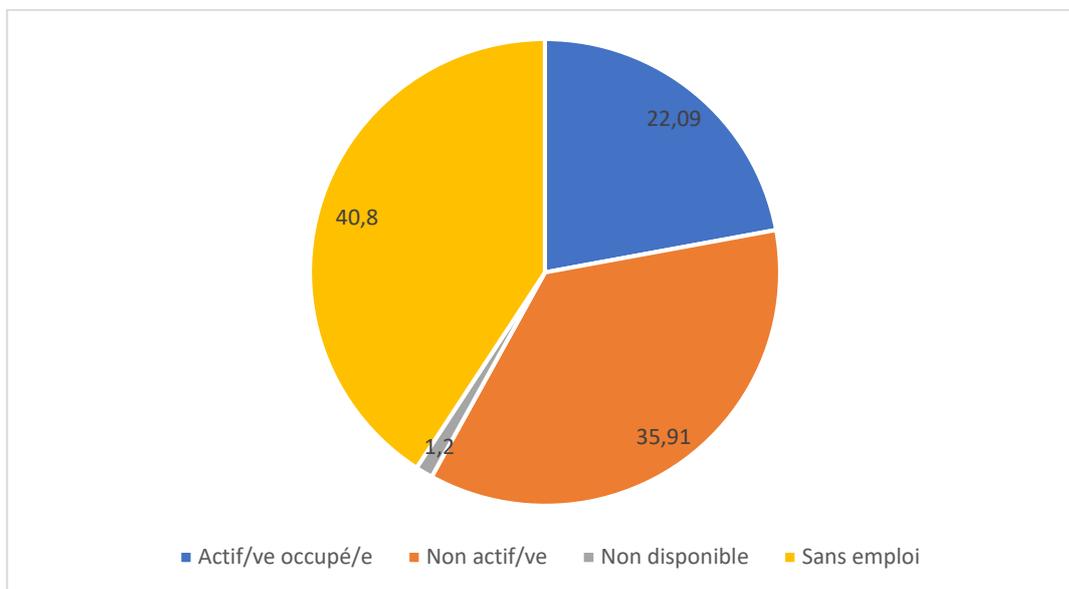
Figure 8. Distribution des foyers monoparentaux bénéficiaires de l'ASE en 2016 selon la cause d'indigence, valeurs en pourcentage.



Source : Elaborations de l'auteure basées sur données SASO (2018).

La plupart des monoparents titulaires d'un dossier ASE en 2016 sont sans emploi (40,8%) ou non actifs (35,91%) et ne sont donc pas en recherche d'emploi. Un peu moins d'un quart des parents sont actifs occupés (22,09%), mais n'arrivent pas à subvenir aux besoins du foyer avec leurs revenus (Figure 9). Les sans-emploi sont davantage des parents qui se sont annoncés à l'Office du travail (72,01% des sans-emploi), alors que les non-actifs sont pour la plupart dans l'impossibilité de trouver un travail pour des raisons familiales (38,08% des non-actifs), comme par exemple la prise en charge des enfants ou à cause d'une incapacité provisoire de travail (27,41% des non-actifs). Les actifs occupés sont surtout employés de manière régulière (73,47% des actifs). L'analyse des ménages monoparentaux à l'aide sociale dans toute la Suisse en 2006 (Pellegrini et al. 2011) montre une proportion d'actifs occupés plus importante (42% des parents, dont 5% à temps plein) qu'à Neuchâtel en 2016 et moins de sans-emploi (26% des parents en situation de monoparentalité en Suisse). En revanche, le pourcentage des inactifs (32%) est presque le même dans les deux groupes.

Figure 9. Distribution des foyers monoparentaux bénéficiaires de l'ASE en 2016 selon la situation professionnelle du parent titulaire du dossier, valeurs en pourcentage.

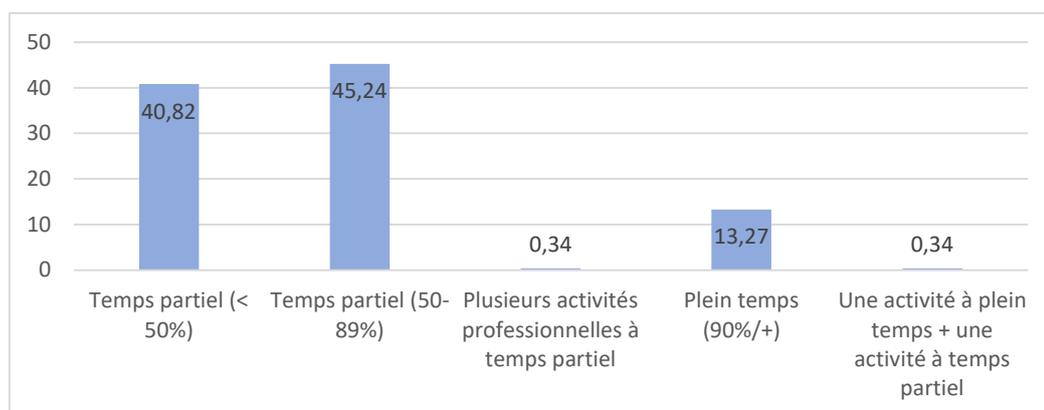


Source : Elaborations de l'auteure basées sur données SASO (2018).

Ces données doivent cependant être lues dans le contexte plus global de la monoparentalité pour éviter toute approximation concernant la situation professionnelle des monoparents. Les données de l'OFS (2017b) montrent qu'en 2014 il y avait plus de mères actives dans des ménages monoparentaux (90%) que dans des ménages de couples avec enfants (80%). Chez les pères (monoparentaux et en couple), le type de ménage semble être moins important pour leur situation professionnelle. Si on considère le taux d'emploi, on remarque que le travail à temps partiel est beaucoup plus répandu chez les femmes (70% des femmes contre presque 12% des hommes), quelle que soit leur situation familiale (mères ou sans enfants, en couple ou seules). Les femmes sont donc généralement défavorisées sur le marché de l'emploi suisse au niveau du taux d'emploi et cela peut contribuer à la vulnérabilité des mères au moment de la rupture du couple, car elles se retrouvent alors souvent seules à élever leurs enfants. Cela dit, les mères seules restent très actives sur le marché de l'emploi, même si elles travaillent le plus souvent à temps partiel.

Les parents occupés dans les foyers monoparentaux bénéficiaires de l'ASE à Neuchâtel travaillent surtout à temps partiel (Figure 10). Presque 41% d'entre eux (40,82%) occupent un poste à moins de 50%, tandis que 45,24% ont un taux d'emploi entre 50% et 89%. Si le taux d'emploi relativement bas peut expliquer l'indigence dans ces cas, il existe aussi un groupe de parents actifs (13,27%) travaillant à plein temps (à un taux d'activité entre 90% et 100%), ayant néanmoins besoin de l'aide financière cantonale pour subvenir aux besoins du foyer. Dans quelques cas isolés, le parent titulaire du dossier peut avoir plusieurs activités professionnelles à temps partiel en même temps (0,34% des parents actifs) ou une activité à plein temps (à moins de 100%) et une activité à temps partiel (0,34% des parents actifs occupés). Il faut aussi remarquer que les parents inactifs ont des enfants cadets relativement plus jeunes (8,87 ans en moyenne) que les parents en recherche d'emploi (9,66 ans en moyenne) et les parents actifs occupés (10,29 ans en moyenne).

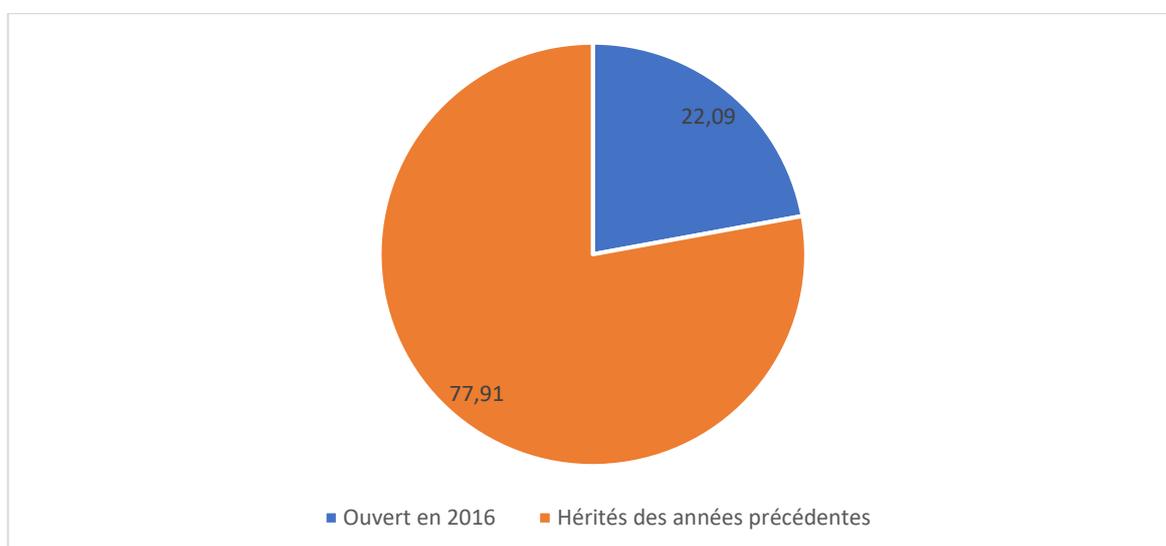
Figure 10. Distribution des foyers monoparentaux bénéficiaires de l'ASE en 2016 dont le parent est actif selon le taux d'occupation, valeurs en pourcentage.



Source : Elaborations de l'auteure basées sur données SASO (2018).

La distribution des foyers monoparentaux bénéficiaires de l'ASE en 2016 par date d'ouverture du dossier montre clairement que la plupart (77,91%) des dossiers ont été ouverts dans les années précédentes et que seulement moins d'un quart (22,09%) des parents sont titulaires d'un dossier ouvert en 2016 (Figure 11)<sup>24</sup>.

Figure 11. Distribution des foyers monoparentaux bénéficiaires de l'ASE en 2016 selon la date d'ouverture du dossier actif, valeurs en pourcentage.

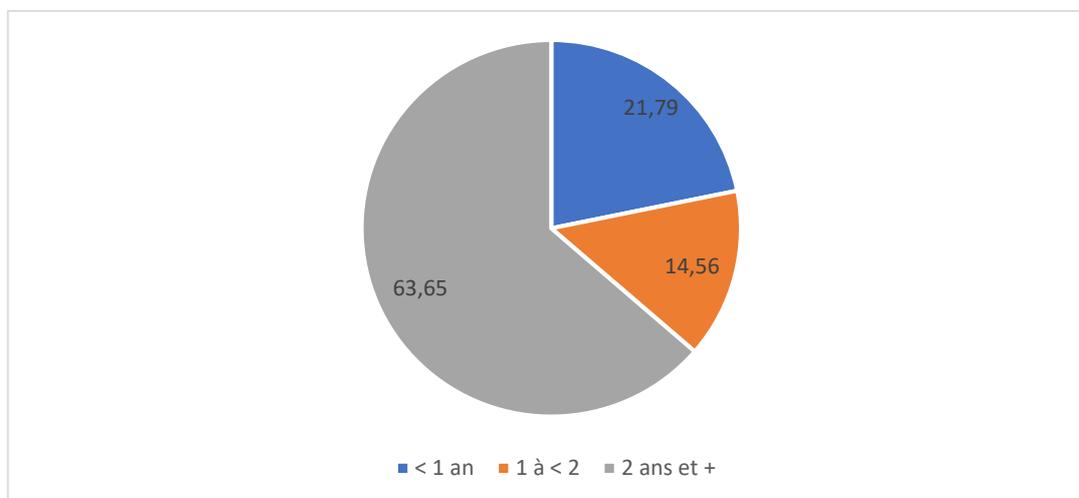


Source : Elaborations de l'auteure basées sur données SASO (2018).

Plus précisément, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, 21,79% des parents titulaires d'un dossier hérité des années précédentes avaient un dossier ouvert depuis moins d'un an, 14,56% depuis plus d'un an, mais moins de deux ans, et 63,65% depuis plus de deux ans (Figure 12).

<sup>24</sup> Pour les parents avec plusieurs dossiers actifs en 2016 (dûs à un changement de domicile ou bien à un retour à l'ASE après six mois), seul le premier dossier est pris en considération.

Figure 12. Distribution des foyers monoparentaux bénéficiaires de l'ASE en 2016 dont le dossier (actif) a été ouvert avant l'année 2016, selon la durée du dossier au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Valeurs en pourcentage.



Source : Elaborations de l'auteure basées sur données SASO (2018).

Si la distribution des foyers monoparentaux bénéficiaires de l'ASE en 2016 par date d'ouverture du dossier actif nous donne des indices intéressants concernant la question de la permanence à l'assistance de ces foyers, l'analyse des seuls dossiers actifs ne nous permet pas d'avoir plus d'informations sur cette dynamique, car on connaît la date d'ouverture des dossiers, mais pas celle de bouclage. Par conséquent, il est impossible de calculer la durée de la période pendant laquelle ces foyers sont assistés. En prenant en compte les monoparents titulaires de dossiers bouclés en 2016, on peut calculer la permanence à l'assistance des parents dont le dossier a été fermé dans l'année. Toutefois ces parents ne constituent qu'une petite minorité de 171 cas (sans considérer deux dossiers avec des données incohérentes et un double comptage)<sup>25</sup> dont la plupart ont eu leur dossier actif en 2016 (jusqu'au bouclage), alors que dans les autres cas, le dossier a été fermé en début d'année (janvier 2016). Cet échantillon est donc trop limité pour en tirer des informations sur la permanence à l'assistance qui soient représentatives de la réalité des 1331 foyers monoparentaux bénéficiaires de l'ASE durant l'année 2016.

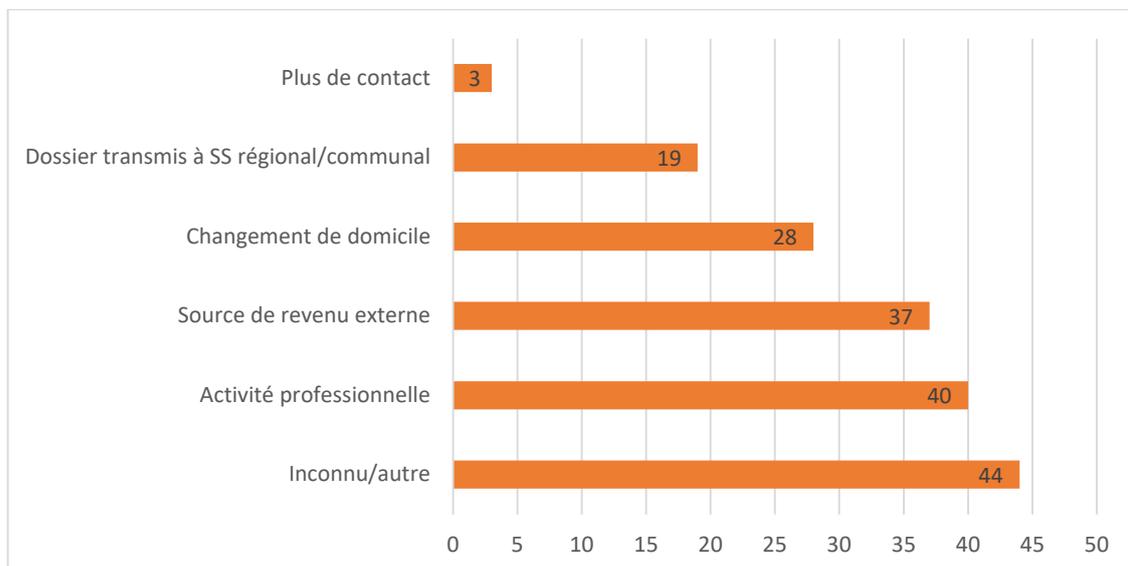
Cela dit, l'inclusion des dossiers bouclés en 2016 dans l'analyse nous permet d'observer que les parents avec un dossier qui reste actif dans l'année sont beaucoup plus nombreux que les parents dont le dossier est fermé pendant l'année. Cette observation confirme la tendance déjà soulignée par l'analyse des foyers titulaires de dossiers actifs par date d'ouverture du dossier (Figure 11). Une autre information intéressante qu'on peut tirer de l'analyse des foyers dont le dossier a été bouclé en 2016 concerne le motif du bouclage (Figure 13). Autrement dit, la raison pour laquelle ces foyers cessent d'être aidés. Seulement moins d'un quart (40 foyers) des 171 foyers quittent l'aide sociale pour la reprise d'une activité professionnelle par le titulaire du dossier. Un peu moins d'entre eux (37)

<sup>25</sup> Les dossiers bouclés en 2016 étaient initialement au nombre de 174. Toutefois, deux cas ont été éliminés de l'échantillon à cause d'une incohérence entre la date d'ouverture du dossier et celle de bouclage. La première était notamment plus récente que la deuxième. Une autre personne était titulaire de deux dossiers bouclés dans l'année (dont le premier à cause d'un changement de domicile) et a été prise en compte qu'une seule fois pour éviter le double comptage.

augmentent leurs revenus grâce à des sources externes. Par exemple par mariage ou nouveau concubinage ou bien parce qu'ils reçoivent d'autres prestations d'aide ou des pensions alimentaires. Pour 47 parents, le dossier est bouclé pour des raisons administratives, c'est-à-dire à cause d'un changement de domicile (28 cas) ou bien parce que le dossier est transmis à un autre service social régional ou communal (19 cas). Toutefois, il faut considérer que la plupart de ces boucléments entraînent une nouvelle ouverture de dossier ailleurs dans le canton (dans 14 cas de changement de domicile et dans 13 cas de dossier transmis à un autre service social régional ou communal). Pour 3 des 171 foyers le bouclément du dossier est causé par la perte de contact des services sociaux avec les titulaires des dossiers, tandis que pour 44 foyers les causes sont inconnues.

L'analyse des dossiers actifs et bouclés nous permet de constater que les foyers monoparentaux ont tendance à rester à l'aide sociale à long terme. Il existe toutefois un petit groupe qui parvient à quitter l'assistance en moins de douze mois. Cette dynamique recoupe celle remarquée dans l'étude effectuée par Pellegrini et al. (2011) au niveau national sur les données 2006. Le volet qualitatif de la recherche prendra en compte cette dichotomie dans le but d'explorer les différences entre les deux groupes et parvenir à une connaissance plus fine des parcours à l'aide sociale des foyers monoparentaux du canton de Neuchâtel.

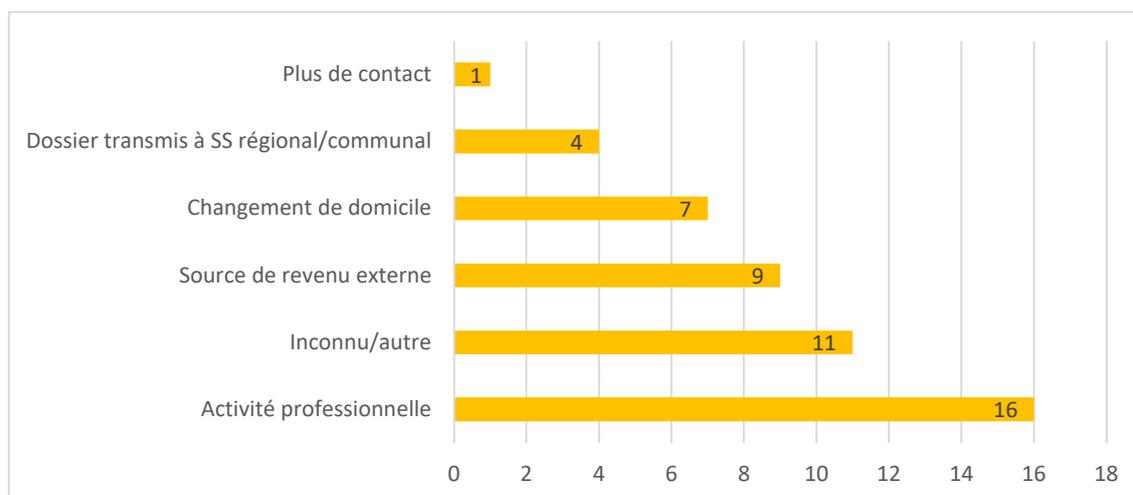
Figure 13. Distribution des foyers monoparentaux bénéficiaires de l'ASE dont le dossier a été bouclé en 2016, selon le motif de suspension du paiement.



Source : Elaborations de l'auteure basées sur données SASO (2018).

A partir des 171 foyers dont le dossier est bouclé en 2016 on peut sélectionner les cas dont le dossier a une durée inférieure à un an. Cette situation concerne 48 foyers, dont la plupart (16 parents) quittent l'assistance suite à la reprise d'une activité professionnelle du titulaire de dossier.

Figure 14. Distribution des foyers monoparentaux bénéficiaires de l'ASE dont le dossier a été bouclé en 2016, avec une durée du dossier de < 1 an, selon le motif de suspension du paiement.



Source : Elaborations de l'auteure basées sur données SASO (2018).

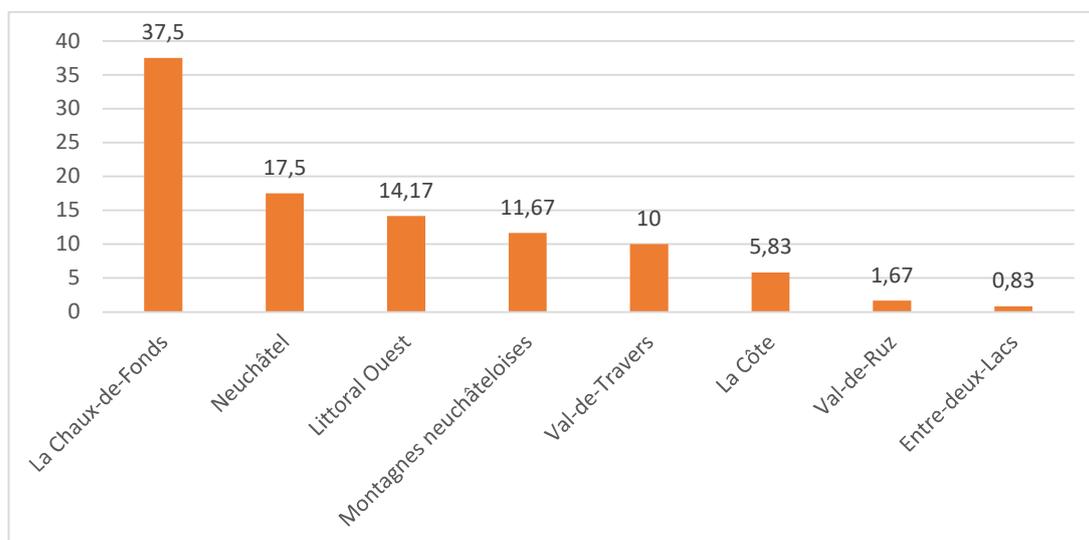
### Le profil sociodémographique des foyers monoparentaux bénéficiaires de l'ASE en 2016, ayant un homme à la tête du foyer

Dans 120 des foyers monoparentaux bénéficiaires de l'aide sociale en 2016 un homme est à la tête du foyer. Ce sous-chapitre se focalise sur cette population qui représente moins du 10% du total des bénéficiaires, pour en explorer le profil. Il s'agit de comparer les caractéristiques principales de ces foyers à celles de la population globale (de 1331 foyers), afin d'examiner si leur profil se distingue du profil général des foyers monoparentaux à l'aide sociale dans le canton de Neuchâtel en 2016. Ces données doivent toutefois être interprétées avec caution, vu la numérosité limitée de la population. Cette analyse purement descriptive n'est pas représentative de la situation générale de ces foyers. Autrement dit, on ne peut pas savoir si les caractéristiques des pères monoparentaux à l'aide sociale seraient les mêmes si le phénomène de la monoparentalité concernait autant d'hommes que de femmes.

La distribution des foyers des hommes dans le canton (Figure 15) est assez similaire à celle de la population globale. Ces foyers se concentrent principalement dans les zones les plus urbanisées de La Chaux-de-Fonds (37,5%) et Neuchâtel (17,5%), qui rassemblent plus de la moitié des foyers. Le 44,17% se distribue par ordre d'importance entre le Littoral Ouest (14,17%), les Montagnes neuchâteloises (11,67%), le Val-de-Travers (10%) et quelques cas isolés sur La Côte (5,83%), dans le Val-de-Ruz (1,67%) et dans l'Entre-deux-Lacs (0,83%)<sup>26</sup>.

<sup>26</sup> Le 0,83% restant est pris en charge par des œuvres d'entraide et n'est pas classifié par zone de résidence.

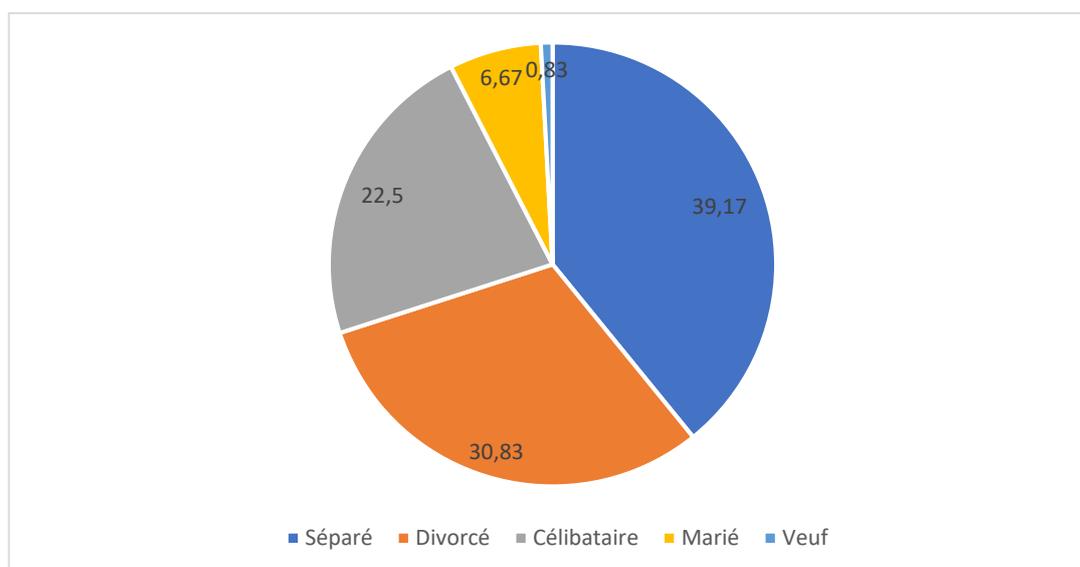
Figure 15. Distribution des foyers monoparentaux bénéficiaires de l'ASE en 2016 où le parent est un homme selon la zone, valeurs en pourcentage.



Source : Elaborations de l'auteure basées sur données SASO (2018).

Tout comme la population globale, les hommes en situation de monoparentalité, titulaires de dossier ASE dans le canton de Neuchâtel, sont principalement séparés (39,17%), divorcés (30,83%) ou célibataires (22,5%). Le veuvage ne concerne que quelques cas isolés (0,83%), tandis que les mariés en train de se séparer officiellement représentent le 6,67% du total (Figure 16). La seule différence entre les deux populations réside dans le fait que les hommes sont principalement séparés ou divorcés, alors que la population globale des foyers monoparentaux à l'ASE (dont la presque totalité est représentée par des femmes) sont principalement célibataires.

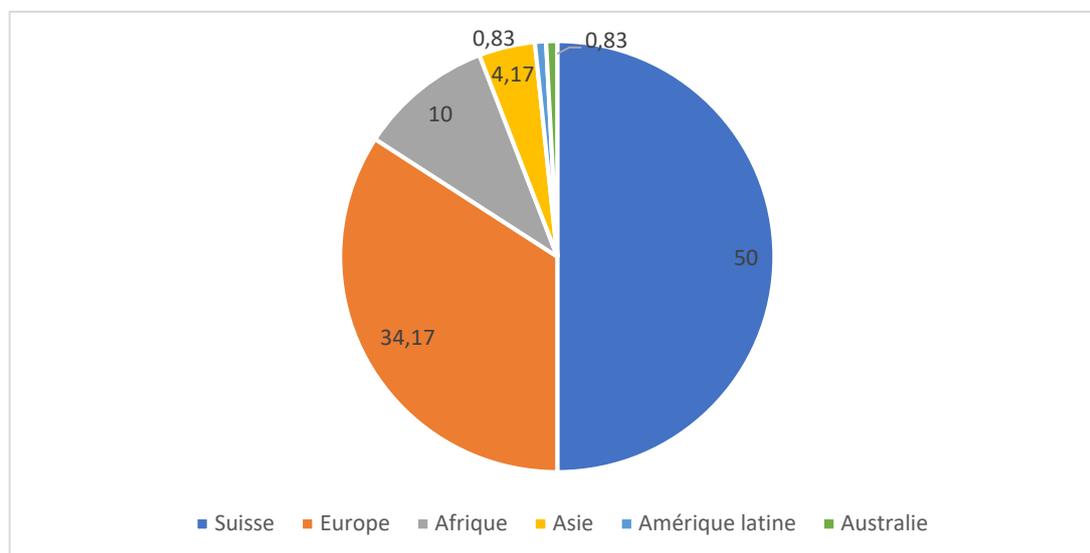
Figure 16. Distribution des foyers monoparentaux bénéficiaires de l'ASE en 2016 où le parent est un homme selon l'état civil du parent, valeurs en pourcentage.



Source : Elaborations de l'auteure basées sur données SASO (2018).

La moitié des hommes à la tête d'un foyer monoparental à l'aide sociale sont Suisses, 34,17% sont Européens. Les nationalités des autres continents ne représentent que moins du 16% (15,83%) du total (Figure 17). La distribution de la population globale et celle de la population des hommes se recourent au niveau des continents d'origine.

Figure 17. Distribution des foyers monoparentaux bénéficiaires de l'ASE en 2016 où le parent est un homme selon la nationalité (continent) du parent, valeurs en pourcentage.



Source : Elaborations de l'auteure basées sur données SASO (2018).

Une différence entre les deux populations concerne l'âge du parent titulaire du dossier. En effet, l'âge moyen des pères (presque de 46 ans) est de sept ans plus élevé que l'âge moyen de la population de tous les parents (39 ans)<sup>27</sup>. Le père le plus jeune a 25 ans et le plus âgé 72 ans.

Tableau 4. Age des pères : moyenne, maximum et minimum.

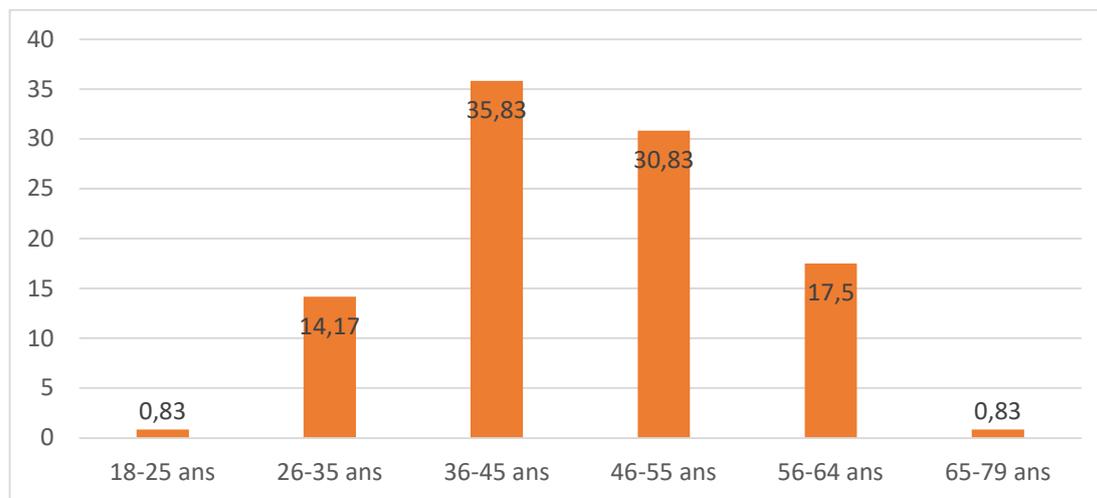
Age pères	Moyenne	Min.	Max.	Ecart type
120 observations	45.78333	25	72	9.28

Source : Elaborations de l'auteure basées sur données SASO (2018).

La plupart des pères (84,16%) se situent dans les tranches d'âge de 36-45 ans (35,83%), 46-55 ans (30,83%) et 56-64 ans (17,5%). En revanche, les pères dans la tranche d'âge de 26-35 ans sont relativement moins nombreux (14,17%) que dans la population globale (Figure 18).

<sup>27</sup> Même dans ce cas, la présence d'observations extrêmes ne modifie pas la moyenne.

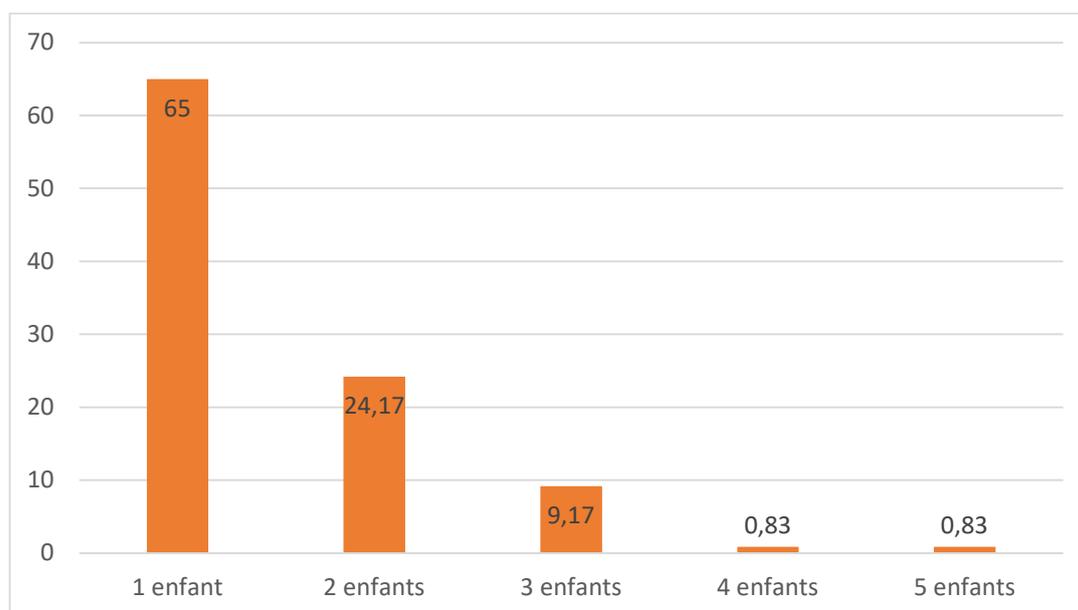
Figure 18. Distribution des foyers monoparentaux bénéficiaires de l'ASE en 2016 où le parent est un homme selon la classe d'âge du parent, valeurs en pourcentage.



Source : Elaborations de l'auteure basées sur données SASO (2018).

La distribution du nombre d'enfants dans les UA des foyers monoparentaux où le parent est un homme est assez similaire à celle de la population globale (Figure 19). Notamment, presque deux tiers (65%) des UA se composent d'un père avec un enfant et presque un quart (24,17%) d'un père avec deux enfants. Beaucoup plus rares sont les UA avec trois (9,17%), quatre (0,83%) et cinq (0,83%) enfants.

Figure 19. Distribution des foyers monoparentaux bénéficiaires de l'ASE en 2016 où le parent est un homme selon le nombre d'enfants dans la UA, valeurs en pourcentage.



Source : Elaborations de l'auteure basées sur données SASO (2018).

Comme pour la population globale, il est possible que le ménage soit plus grand que l'UA à cause de la présence d'autres personnes qui ne sont pas assistées par le canton. Cela est évident dans la comparaison entre la distribution des foyers par nombre d'enfants et la

distribution des foyers par taille (Tableau 5). De plus, celle-ci recoupe la distribution de la population globale. Notamment, plus de la moitié (51,67%) des ménages se composent de deux membres, un peu plus d'un quart (25,83%) de trois personnes et le 14,17% de quatre membres. Dans quelques cas isolés, le ménage se compose de plus de quatre personnes (jusqu'à neuf personnes).

Tableau 5. Distribution des foyers monoparentaux bénéficiaires de l'ASE en 2016 où le parent est un homme selon la taille du ménage, valeurs en pourcentage.

Taille ménage	Pourcentage
2	51.67
3	25.83
4	14.17
5	5
6	1.67
7	0.83
9	0.83
Total	100

Source : Elaborations de l'auteure basées sur données SASO (2018).

Tout comme l'âge moyen des pères, l'âge moyen de leurs enfants plus jeunes (presque 12 ans) est aussi plus élevé que l'âge moyen des enfants plus jeunes dans la population globale. Les enfants plus jeunes des pères à la tête d'un foyer monoparental bénéficiaire de l'ASE sont en moyenne de presque 3 ans plus âgés que ceux de la population globale<sup>28</sup>.

Tableau 5. Age de l'enfant plus jeune : moyenne, maximum et minimum.

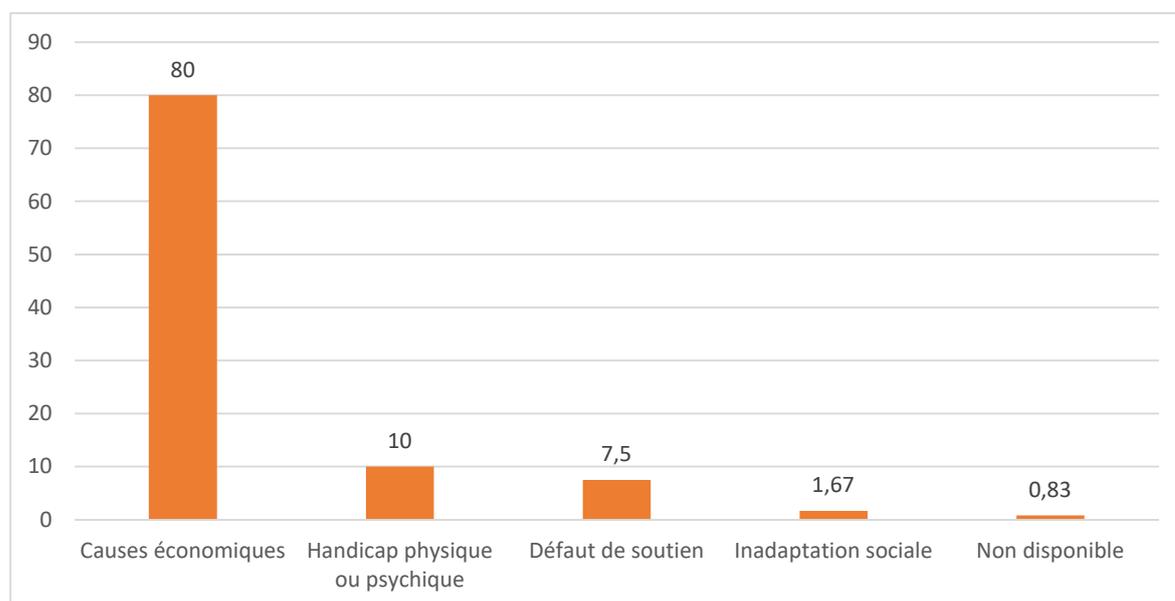
Age enfant plus jeune	Moyenne	Min.	Max.	Ecart type
120 observations	11.95	0	29	6.37

Source : Elaborations de l'auteure basées sur données SASO (2018).

L'analyse des causes d'indigence révèle que les « causes économiques » sont à la base de l'entrée dans le dispositif de la presque totalité (80%) des pères monoparents à l'aide sociale en 2016 (Figure 20). Ainsi, l'absence totale de revenu concerne notamment le 30,83% des pères, l'absence partielle le 18,33%, et 15% des parents ont épuisé le droit aux indemnités de chômage. Le peu d'importance du « défaut de soutien » (7,5%) par rapport à la population globale pourrait s'expliquer par le fonctionnement du marché du travail suisse et par les normes de genre qui règlent la vie de couple. Si les mères travaillent souvent à temps partiel et les hommes à plein temps, le défaut de soutien au moment de la rupture du couple est beaucoup plus décisif pour les mères que pour les pères en situation de monoparentalité. Les dépenses liées à une situation d'handicap sont à la base de l'indigence de 10% des pères.

<sup>28</sup> Sans les enfants de 25 ans et plus (suivant la définition de l'OFS d'enfant dépendant dans un foyer monoparental) l'âge moyen est de 11,65 ans.

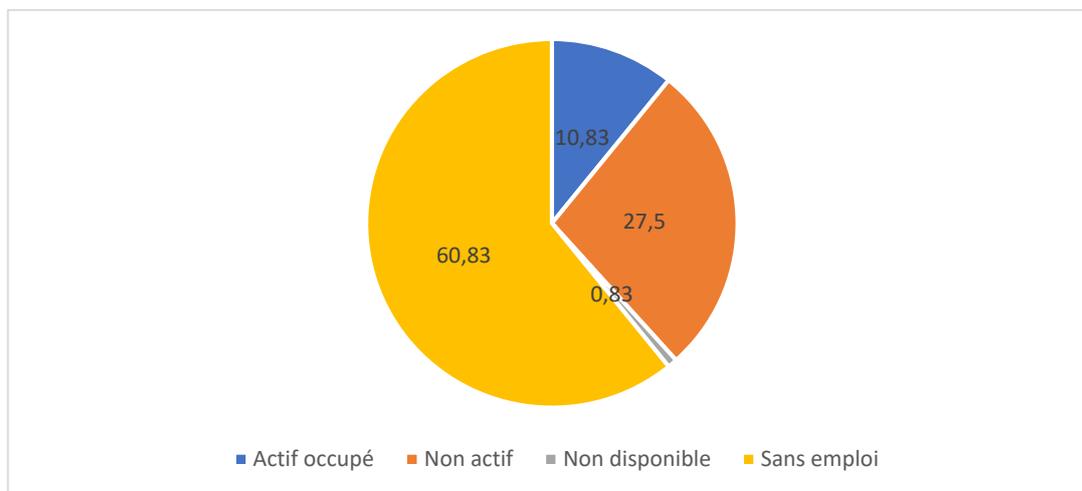
Figure 20. Distribution des foyers monoparentaux bénéficiaires de l'ASE en 2016 où le parent est un homme selon la causes d'indigence, valeurs en pourcentage.



Source : Elaborations de l'auteure basées sur données SASO (2018).

En analysant la situation professionnelle des pères en situation de monoparentalité bénéficiaires de l'ASE (Figure 21), on remarque qu'ils sont surtout sans emploi (60,83%) et non actifs (27,5%) et beaucoup moins actifs occupés (10,83%). Toutefois, la proportion des sans-emplois parmi les pères est beaucoup plus importante que celle des sans-emplois dans la population globale (40,8%). Parallèlement, le taux de pères non actifs est plus bas que celui des parents non actifs dans la population globale (35,91%). Ces différences pourraient être liées à un effet de genre, car la presque totalité des foyers monoparentaux à l'ASE ont une femme à la tête du foyer. En d'autres termes, les mères monoparentales à l'aide sociale se retrouveraient plus fréquemment dans l'impossibilité de chercher un emploi que les pères. Un âge moyen plus élevé des enfants de ces derniers pourrait en être l'une des explications, ainsi que les difficultés des mères sur le marché de l'emploi. En effet, le taux d'inactivité plus important chez les mères pourrait expliquer le fait que la cause d'indigence « défaut de soutien » soit si peu présente chez les pères. Cela dit, la numérosité limitée de la population des pères ne nous permet pas de tester ces hypothèses.

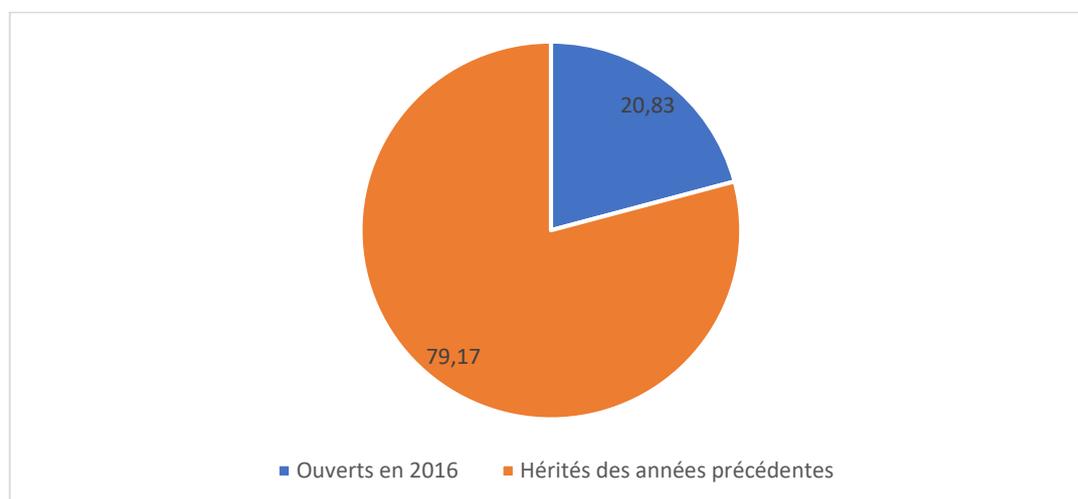
Figure 21. Distribution des foyers monoparentaux bénéficiaires de l'ASE en 2016 où le parent est un homme selon la situation professionnelle, valeurs en pourcentage.



Source : Elaborations de l'auteure basées sur données SASO (2018).

En conclusion, l'analyse des foyers de pères par date d'ouverture des dossiers montre une dynamique identique à celle de la population globale. Presque 80% des dossiers actifs en 2016 sont hérités des années précédentes et seulement 20,83% se sont ouverts dans l'année (Figure 22).

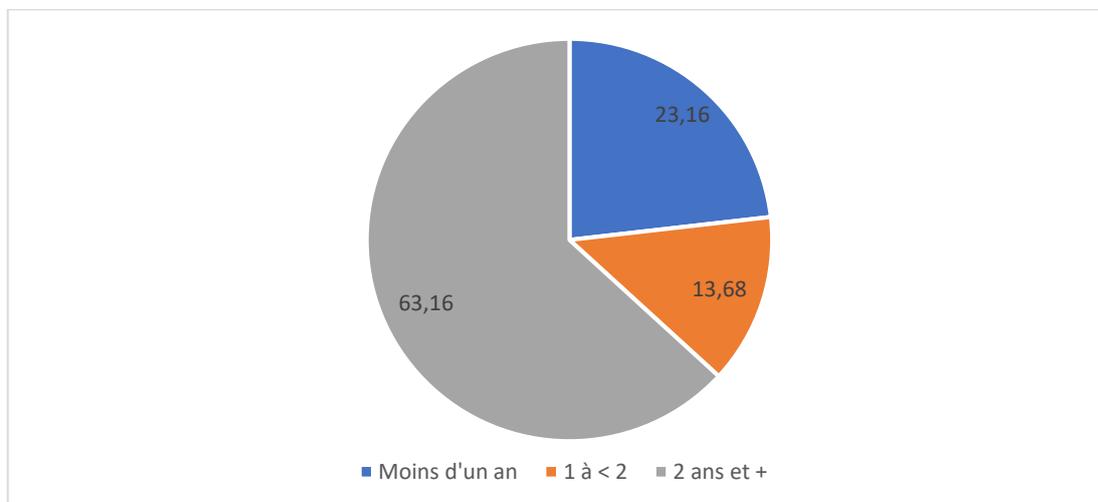
Figure 22. Distribution des foyers monoparentaux bénéficiaires de l'ASE en 2016 où le parent est un homme, selon la date d'ouverture du dossier, valeurs en pourcentage.



Source : Elaborations de l'auteure basées sur données SASO (2018).

Parmi les pères titulaires de dossiers hérités des années précédentes, presque deux-tiers (63,16%) sont à l'aide sociale depuis plus de deux ans, 13,68% depuis plus d'un an et moins de deux ans, et 23,16% depuis moins d'un an au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (Figure 23). Cela semblerait indiquer l'absence d'effet de genre sur la permanence à l'assistance des parents en situation de monoparentalité. Toutefois, la taille limitée de la population des pères ne nous permet pas d'aller au-delà de cette hypothèse.

Figure 23. Distribution des foyers monoparentaux bénéficiaires de l'ASE en 2016 où le parent est un homme et dont le dossier a été ouvert avant l'année 2016, selon la durée du dossier au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Valeurs en pourcentage.



Source : Elaborations de l'auteure basées sur données SASO (2018).

### 3. Les parcours des foyers monoparentaux bénéficiaires de l'ASE en 2016 dans le canton de Neuchâtel : perspective qualitative

#### Les participantes à l'étude qualitative

Le recensement quantitatif a permis de définir le profil sociodémographique des foyers monoparentaux bénéficiaires de l'aide sociale dans le canton de Neuchâtel en 2016. En résumant les principales caractéristiques, il s'agit surtout de familles dont le parent à la tête du foyer est une mère, est âgé entre 26 et 55 ans et a un âge moyen d'environ 40 ans. Ces parents ont fait leur transition à la monoparentalité par la rupture d'un projet de couple qui s'est terminé par une séparation ou un divorce, ou par la fin d'une cohabitation pour une partie des célibataires. En 2016, la plupart d'entre eux était dans une unité d'assistance comprenant un seul enfant dépendant et où l'enfant plus jeune avait en moyenne 9,5 ans. Les parents bénéficiaires sont pour la plupart en recherche d'emploi ou inactifs. Toutefois, plus d'un sur cinq travaille et occupe un poste à temps partiel dans la presque totalité des cas. La majorité des parents sont Suisses, mais un quart de cette population est européenne et représente la communauté la plus nombreuse parmi les étrangers. Être à l'assistance sociale depuis plus d'un an est la situation la plus fréquente parmi les bénéficiaires. Enfin, les foyers monoparentaux à l'ASE résident davantage dans les zones les plus urbanisées du canton et notamment dans les villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel.

L'échantillon pour l'étude qualitative a été construit sur la base des caractéristiques des foyers identifiées dans l'étude quantitative, tout en prenant en compte les problèmes de refus et désistement des participantes et leurs conséquences sur le calendrier de projet (Tableau 6). A ce propos, le peu de participantes de La Chaux-de-Fonds a été compensé par une participation plus grande de celles venant de Neuchâtel. De plus, le décalage de deux ans entre la collecte des données quantitatives et celle des données qualitatives a fait évoluer certaines caractéristiques individuelles au fil du temps. Notamment, au moment de l'entretien, la plupart des mères séparées avaient divorcé, quelques mères avaient eu d'autres enfants avec d'autres partenaires, ou leur situation professionnelle avait changé. C'était typiquement le cas de personnes qui avaient quitté l'assistance entretemps, mais aussi de quelqu'un qui avait trouvé un emploi à temps partiel (tout en restant à l'ASE) ou avait cessé ses recherches d'emploi. Sur le plan de la formation, la plupart des participantes à l'étude qualitative avaient uniquement terminé la scolarité obligatoire, les autres étaient titulaires de diplômes de formation professionnelle ou d'universités ou de hautes écoles. Malgré l'absence d'informations fiables concernant la formation des bénéficiaires dans la population globale, on peut dire que cette composition de l'échantillon recoupe assez bien la situation générale des bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse (Pellegrini et al, 2011).

Enfin, les participantes qui sont restées moins d'un an à l'aide sociale (courte durée) sont sur-échantillonnées dans l'étude qualitative, pour mieux explorer les différences potentielles entre les parcours à l'aide sociale de cette sous-population et celle, majoritaire, des foyers assistés à long terme. Cependant, la numérosité extrêmement limitée de cette population (moins de 50 personnes en 2016), l'indisponibilité de beaucoup d'entre elles, ainsi que les difficultés de recruter des personnes qui ne sont plus dans les registres de l'aide sociale depuis deux ans, n'ont pas permis d'avoir plus de quatre cas de courte durée. Toutefois, la présence de deux cas de longue durée ayant quitté le dispositif avant le moment

de l'entretien nous a permis d'avoir deux témoignages supplémentaires (autres que les cas de courte durée) de parents qui sont arrivés à quitter l'ASE, même si cela n'était arrivé qu'après une longue période d'assistance. Enfin, au vu des résultats de l'enquête quantitative selon lesquels les pères ne représentent que moins de 10% de la population, et de l'impossibilité d'interviewer un nombre plus élevé de participants, il n'a pas été possible de suréchantillonner les pères. Par conséquent, l'étude qualitative se concentre sur les mères à la tête d'un foyer monoparental bénéficiaire de l'ASE en 2016.

Tableau 6. Caractéristiques des quatorze participantes au moment de l'entretien (2018).

<b>Sexe</b>	
Femme	14
<b>Age</b>	
18-25 ans	1
26-35 ans	5
36-45 ans	6
46-55 ans	2
<b>Etat civil</b>	
Célibataire	8
<i>Monoparent après parentalité en couple</i>	6
Séparée	1
Divorcée	5
<b>Nombre d'enfants dans le ménage</b>	
1	4
2	8
3 et +	2
<b>Age de l'enfant plus jeune dans le ménage</b>	
0-3 ans	4
4-5 ans	0
6-9 ans	5
10-12 ans	3
13-16 ans	1
17+ ans	1
<b>Niveau de formation</b>	
Scolarité obligatoire	6
Formation professionnelle post obligatoire	4
Université/Haute école	4
<b>Situation professionnelle</b>	
Emploi à temps partiel	5
<i>Ne sont plus à l'ASE</i>	3
Emploi à plein temps	1
<i>Ne sont plus à l'ASE</i>	1
Indépendante	1
<i>Ne sont plus à l'ASE</i>	1
En recherche d'emploi	4
<i>Ne sont plus à l'ASE</i>	1
Inactive sans formation	2

Inactive en formation	1
<b>Nationalité</b>	
Suisse	9
Européenne	5
<b>Durée de l'assistance</b>	
Longue durée	10
<i>Ne sont plus à l'ASE</i>	2
Courte durée	4
<b>Zone</b>	
Neuchâtel	5
La Chaux-de-Fonds	2
Littoral Ouest	2
Entre-deux-Lacs	2
Montagnes neuchâteloises	2
Val-de-Ruz	1

Les parcours à l'aide sociale : permanence à l'assistance, récurrence de l'ASE dans le parcours de vie et lien avec la transition à la monoparentalité.

Les trajectoires des foyers monoparentaux à l'aide sociale peuvent être analysées sous l'angle de trois catégories : la permanence à l'aide sociale, la récurrence de l'aide sociale dans le parcours de vie et la situation du parent à l'entrée à l'ASE. En ce qui concerne la première, et sur la base du recensement quantitatif, on peut distinguer les cas de « longue durée » et de « courte durée ». Les premiers désignent une permanence à l'ASE supérieure à un an, alors que dans le deuxième cas, l'ASE est reçue pendant une période inférieure à douze mois. Ce premier critère était déterminé a priori lors de la construction de l'échantillon qualitatif, car cela représente une variable essentielle pour décrire les parcours à l'aide sociale. La deuxième catégorie concerne la fréquence des périodes d'assistance dans le parcours de vie des bénéficiaires. Il peut s'agir d'épisodes uniques ou de plusieurs allers-retours. Enfin, il faut situer la transition à l'aide sociale du bénéficiaire par rapport à sa transition à la monoparentalité. Cela implique notamment de se focaliser sur deux trajectoires du parcours de vie : la trajectoire parentale et celle des relations de couple. Les différentes combinaisons de ces trois variables donnent lieu à autant de types de parcours à l'aide sociale.

### **Longue durée à l'assistance sociale**

La vulnérabilité des mères en situation de monoparentalité est souvent mise en relation avec des périodes de longue durée à l'assistance sociale. Le volet quantitatif de cette étude confirme que les parcours de longue durée concernent la presque totalité des foyers monoparentaux à l'aide sociale en 2016. L'étude qualitative permet en plus de faire émerger la diversité qui existe au sein de ces parcours. Dans quatre histoires, la mère est arrivée à l'aide sociale plusieurs années avant l'entretien et y est restée depuis. Dans deux de ces cas, l'entrée à l'ASE s'est faite au même moment ou peu de temps après la transition à la monoparentalité. Dans les autres deux cas, les mères étaient déjà à l'aide sociale avec leurs partenaires depuis des années et y sont restées encore longtemps avec leurs enfants après

la rupture de leur couple. Leurs difficultés économiques existaient donc déjà avant la monoparentalité.

Dans six histoires, la permanence à long terme à l'aide sociale ne correspond pas à un épisode unique de transition à l'aide sociale, mais est constituée par plusieurs allers-retours survenant à des moments différents du parcours de vie. Dans deux histoires, les mères interviewées avaient déjà fait l'expérience de l'aide sociale en tant que jeunes filles et avant l'arrivée des enfants. Elles ont pu quitter l'aide sociale à la suite de la reprise d'une activité professionnelle. Ensuite, elles sont revenues à l'aide sociale quelque temps après la transition à la monoparentalité, pour y rester pendant de longues ou de courtes périodes. Dans une de ces histoires, la trajectoire parentale est marquée ensuite par l'arrivée d'autres enfants (d'un autre père biologique) et de nouvelles transitions à la monoparentalité.

Dans deux autres cas, le premier épisode de longue durée remonte au moment de la vie de couple. Dans un cas, la participante n'avait plus de source de revenu et a intégré le dossier du partenaire et futur père de son enfant, pour ensuite rester à l'aide sociale seule, au moment de la séparation. La remise en couple avec l'arrivée d'un nouvel enfant (d'un autre père) a déterminé la fin de l'assistance jusqu'à une nouvelle transition à la monoparentalité. Dans l'autre cas, les deux parents étaient déjà à l'aide sociale ensemble pendant longtemps. La reprise de l'activité professionnelle de la mère avait permis au foyer de quitter le dispositif, mais par la suite, la perte de son emploi en même temps que la séparation du couple, puis la fin du chômage, avaient provoqué le retour à l'aide sociale.

Enfin, dans deux autres histoires, les allers-retours de longue et courte durée se succèdent à partir de la rupture du couple – qui coïncide avec la grossesse dans un cas – et continuent tout au long de la vie de monoparent, suivant les événements critiques dans le parcours professionnel de la bénéficiaire (par exemple la perte de l'emploi).

### **Courte durée à l'assistance sociale**

Même dans les cas de courte durée, l'aide sociale peut intervenir une ou plusieurs fois dans le parcours de vie des bénéficiaires. Dans deux histoires, les mères avec leurs enfants sont arrivées à l'aide sociale à la suite de la séparation de leur conjoint et ont pu quitter le dispositif rapidement par la reprise de l'activité professionnelle, sans plus recourir à l'aide sociale jusqu'au moment de l'entretien. Dans deux autres histoires, l'aide sociale revient deux fois dans le parcours de vie des bénéficiaires et toujours pour de courtes périodes. Dans un cas, cela s'est produit une première fois avant l'arrivée de l'enfant et lorsque la mère était en couple et cohabitait avec son compagnon. Dans ce premier recours à l'aide sociale, la mère avait un dossier à son nom qui a cessé d'exister au moment de la naissance de l'enfant. Ensuite, au moment de la transition à la monoparentalité, la mère est retournée à l'aide sociale pendant quelques mois, avant de trouver un emploi à plein temps. Dans l'autre histoire d'aller/retour de courte durée, le premier accès à l'ASE s'est fait pendant la vie de couple et concernait aussi les enfants. Tous les membres du foyer faisaient partie de l'unité d'assistance, dans un seul dossier. Le deuxième épisode d'accès à l'aide sociale s'est présenté au moment de la séparation du couple et concernait uniquement la mère et ses enfants. La reprise de l'activité professionnelle a mis fin à chaque période d'assistance dans cette histoire. Les parcours d'allers-retours de courte durée montrent que le fait de sortir

assez rapidement de l'aide sociale n'empêche pas d'y revenir ensuite, car cela n'implique pas forcément une amélioration à long terme de la situation individuelle.

La description des parcours à l'aide sociale nous offre un aperçu global de leur diversité, mais ne nous permet pas encore de comprendre quels événements et facteurs contribuent au fond à l'entrée dans le dispositif et permettent ou empêchent de le quitter par la suite. Le prochain sous-chapitre se propose de décortiquer ces questions par la focalisation sur les moments de l'entrée et de la sortie de l'ASE.

## L'entrée et la sortie de l'aide sociale

Une fois identifiés les différents parcours à l'aide sociale des foyers monoparentaux, il est important de se focaliser sur les deux moments qui les définissent : l'entrée et la sortie du dispositif de l'ASE. Cela sans abandonner l'approche par le parcours de vie (Elder, 1995) qui impose d'ancrer ces moments dans le développement global des histoires individuelles et en relation avec leur contexte. L'analyse thématique des récits des bénéficiaires se concentre sur ces deux moments cruciaux dans le but de comprendre quelles combinaisons de facteurs et événements contribuent à ces deux moments critiques. Dans cette partie du chapitre, l'entrée et la sortie de l'ASE sont les unités d'analyse. Par conséquent, pour les mères qui font des allers-retours chaque entrée et chaque sortie sont considérées séparément.

### L'entrée à l'aide sociale

Dans aucune des histoires collectées, l'entrée à l'aide sociale est le résultat d'une « cause d'indigence » unique qui intervient comme déclencheur à un moment précis du parcours de vie. Il s'agit plutôt du fruit d'un ou de plusieurs processus qui se mettent en place en amont de l'arrivée à l'ASE et qui s'imbriquent à un événement déclencheur. Ce dernier, à son tour, se manifeste à un moment relativement précis du parcours de vie. L'entrée en monoparentalité et la perte de l'emploi ou la réduction du taux d'activité (y compris pour les indépendantes) sont clairement les déclencheurs principaux. Dans quelques cas, la première entrée à l'ASE date du moment où la personne a quitté la famille pour intégrer un foyer, ou elle se fait par la perte d'une autre prestation (par exemple une rente AI) qui représentait la seule source de revenu avant l'ASE. Parfois, des déclencheurs différents peuvent agir à des moments différents du parcours de vie d'une bénéficiaire qui fait des allers-retours. Cela dit, ces événements ne représentent qu'un moment critique du parcours de vie des participantes à l'étude et ne permettent pas à eux seuls de comprendre correctement comment l'entrée à l'ASE s'est produite dans chacune de ces histoires.

En effet, l'analyse diachronique des récits montre que, avant leur entrée dans le dispositif, plusieurs désavantages se sont cumulés dans les parcours de vie des bénéficiaires de l'ASE, et cela dans les différents domaines de la vie. Ces désavantages peuvent concerner l'origine familiale, le parcours scolaire, la vie de couple, la santé et le parcours migratoire des bénéficiaires. Dans la presque totalité des cas, plusieurs domaines de vie ont été affectés simultanément par ce cumul de désavantages au fil du temps, ce qui est un mécanisme typique du processus de la vulnérabilité. Finalement, ces désavantages ont contribué à l'entrée à l'aide sociale par leur action lente de fragilisation de l'individu au fil du temps.

Au moins six des quatorze mères bénéficiaires interviewées ont dû faire face à des difficultés liées à leur famille d'origine et qui ont eu des répercussions sur la suite de leur parcours de vie. Dans quelques cas, la mère a dès l'enfance fait l'expérience de vivre avec très peu de moyens et beaucoup de limitations dans ses chances de développement personnel. Cela parce qu'elle a vécu une enfance difficile dans une famille d'accueil inadaptée, parce qu'elle a dû être éloignée de sa famille pour vivre dans un foyer, ou parce qu'elle a vécu dans une famille nombreuse et a « dû apprendre à se battre dans la vie » déjà quand elle était enfant. Dans d'autres cas, une situation conflictuelle de longue date avec un parent adoptif a amené à prendre des décisions qui ont eu des impacts importants sur le parcours de vie, comme celle de quitter le foyer avant de devenir majeure et en cours d'études, et, par conséquent, de vivre avec le salaire d'un job alimentaire. Parfois, la présence d'autres problèmes dans la famille d'origine, tels que la maladie d'un membre ou une séparation conflictuelle des parents, a limité les possibilités de recevoir de l'aide pratique en cas de difficultés et joué un rôle dans l'entrée à l'ASE.

Les mères interviewées ont souvent eu un parcours scolaire déficitaire ou incomplet au moment de l'entrée à l'aide sociale. Six d'entre elles se retrouvent dans le premier cas, car elles ont quitté les études à la fin de l'instruction obligatoire et parfois, avant même de l'avoir terminée. Cette situation a contribué à leur condition de marginalité sur le marché de l'emploi au moment de l'entrée à l'ASE. Cinq mères n'avaient pas complété les études avant l'entrée à l'ASE, et cela malgré leur intention de le faire, à cause de l'arrivée d'un enfant. Elles se sont ainsi retrouvées à l'aide sociale avec peu de chances de concilier les études, le travail (nécessaire à subvenir aux besoins du foyer) et la vie de mère. Certaines d'entre elles ont réussi à terminer leur parcours universitaire avec un retard, d'autres ont dû l'interrompre de manière temporaire ou définitive.

Les inégalités dans la vie de couple représentent un autre important vecteur de cumul des désavantages pour les mères en situation de monoparentalité qui bénéficient de l'ASE. Sept mères dans cette étude ont été confrontées à cela selon deux différents mécanismes. Premièrement, leur condition de totale dépendance économique du conjoint qui travaillait à plein temps (alors qu'elles ne travaillaient pas du tout ou contribuaient à l'entreprise familiale sans être rémunérées ou presque) conduit ces femmes à se retrouver avec très peu de moyens économiques et peu de chances de pleine insertion professionnelle au moment de la séparation. Ces mères ne peuvent que demander l'aide sociale à la suite de la rupture du couple. Deuxièmement, dans quelque cas, les mères se retrouvent seules à subvenir aux besoins du foyer par leur emploi, car leurs conjoints ne veulent pas chercher du travail, mais sans qu'elles puissent pour autant bénéficier de leur collaboration dans les tâches domestiques et/ou la garde des enfants. Ce deuxième mécanisme peut déclencher des problèmes financiers de longue durée avant l'entrée à l'ASE, comme un cumul de dettes si le salaire de la mère est insuffisant pour couvrir toutes les dépenses du foyer. Après la séparation, les dettes ne sont pas exigibles tant que la mère reste à l'aide sociale, mais peuvent constituer une incitation négative à la recherche d'emploi à plein temps si le salaire n'est pas assez conséquent, car elles deviendraient alors à nouveau solvables, tout en payant plus d'impôts et de frais de garde.

Les problèmes de santé et un parcours migratoire difficile sont aussi des vecteurs de cumul des désavantages qui peuvent affecter le parcours des bénéficiaires de l'ASE. Par exemple, des problèmes psychiques importants dès l'enfance ou qui se seraient manifestés suite à la

crise conjugale, ont affecté plusieurs domaines de la vie, et notamment la vie professionnelle de deux participantes qui étaient en études avant leur entrée à l'ASE. Enfin, un parcours migratoire difficile, comme celui d'une réfugiée ne parlant pas français, peut être un facteur de fragilisation en amont de l'entrée à l'ASE, car il pose des obstacles à son insertion professionnelle en Suisse.

### **La sortie de l'aide sociale**

Par la focalisation sur le moment de la sortie de l'aide sociale, on peut réfléchir à la combinaison de facteurs et événements qui a permis la fin de cette transition et, surtout, aux obstacles qui empêcheraient la sortie des bénéficiaires encore prises en charge par l'ASE. Dans ce dernier cas, il ne s'agit pas de cacher les facteurs à la base du processus de vulnérabilité individuelle, qui ont contribué à l'entrée dans le dispositif de ces bénéficiaires et qui, dans quelque cas, jouent encore un rôle dans leur permanence à l'ASE (par exemple des participantes n'ont toujours pas avancé dans leur parcours de formation et cela limite inévitablement leurs opportunités professionnelles). Cette démarche met plutôt en évidence les obstacles subjectifs évoqués par les participantes encore au bénéfice de l'ASE au moment de l'entretien, sur la base de leur expérience individuelle et de leur parcours de vie.

Concernant les facteurs qui ont permis la sortie de l'ASE, dans les cinq cas<sup>29</sup> où la sortie de l'aide sociale se fait par la reprise de l'activité professionnelle ou par l'augmentation du taux d'activité (y compris pour les indépendantes), la mère dispose de moyens de garde formelle (crèches et parascolaire) et/ou informelle (l'autre parent, les grands-parents) fiables qui peuvent aussi permettre de travailler à plein temps, selon les horaires d'équipe. De plus, en cas d'absence de pension alimentaire, elles bénéficient des avances par l'ORACE<sup>30</sup>. Dans un cas, la sortie de l'aide sociale est due au renoncement de la part d'une bénéficiaire. Cette bénéficiaire préfère « tourner » en cumulant de petits jobs précaires à temps partiel, malgré le manque de support au niveau de la garde des enfants par l'ex-conjoint et sa satisfaction vis-à-vis des prestations d'ASE et du support reçu par l'assistante sociale. Dans cette histoire, la sortie de l'ASE ne correspond donc pas à l'amélioration de la situation financière de la mère comme dans les cas précédents, malgré une légère amélioration de sa situation professionnelle. Enfin, quelques mères ont quitté l'aide sociale par une mise ou remise en couple et l'arrivée d'un nouvel enfant avec le nouveau compagnon qui travaille. Dans ce cas, la sortie de l'ASE n'indique pas une amélioration de la situation économique individuelle de la mère par l'amélioration de sa situation professionnelle. De plus, la présence d'enfants issus d'unions précédentes peut créer des conflits dans le cas où le nouveau conjoint subviendrait aux besoins financiers d'un enfant dont il n'est pas le père. Cela d'autant plus si le père biologique ne paie pas de pension alimentaire et si la mère ne peut pas avoir accès aux avances de l'ORACE, car elle est en attente de la fixation de la contribution d'entretien par le juge.

Dans les récits subjectifs des participantes qui sont encore prises en charge par l'ASE au moment de l'entretien, des obstacles communs qui empêcheraient leur sortie du dispositif peuvent être identifiés. Dans quelque cas, ces empêchements sont liés au contexte du marché de l'emploi local. Au moins deux participantes expliquent ne pas arriver à trouver

---

<sup>29</sup> Ces cinq cas correspondent à quatre histoires, car une participante est entrée et sortie deux fois de l'ASE.

<sup>30</sup> Office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien.

d'emploi dans leur domaine dans la région. Les personnes interviewées ne se voient pas déménager ailleurs en Suisse pour essayer de trouver un poste dans leur domaine de compétences, par attachement à la ville ou pour ne pas déraciner les enfants. L'une des deux pourrait faire (et fait de temps en temps) des trajets pour travailler dans un autre canton et rester dans son domaine, tout en gardant un petit contrat (dans son domaine) à temps partiel dans le canton de Neuchâtel, complété par l'ASE. L'autre ne pourrait pas faire des trajets tous les jours, car son cadet est encore trop petit et doit être suivi régulièrement. Elle essaie plutôt de se diriger vers d'autres professions, mais elle est découragée par sa longue permanence à l'aide sociale. A côté de la pénurie d'emploi, un autre obstacle à la fois individuel et contextuel est l'âge avancé de la bénéficiaire, surtout en présence de handicap. Cet empêchement peut être particulièrement important si la personne est peu qualifiée, dans la mesure où le marché de l'emploi n'offre pas suffisamment d'opportunités d'emploi adaptés dans des secteurs d'emploi peu qualifié.

Le manque de solutions de garde fiables est souvent évoqué par les mères avec enfants en bas âge. Cette situation est liée aux coûts élevés de la garde institutionnelle qui est inaccessible pour une bénéficiaire de l'aide sociale, mais aussi à l'indisponibilité de l'autre parent quand il ne passe pas de temps avec l'enfant et ne permet ainsi pas à la mère de pouvoir compter sur son support. Comme dans le cas évoqué précédemment, le manque de solutions de garde limite les possibilités de recherche d'emploi dans la mesure où la bénéficiaire ne peut pas accepter de poste nécessitant des trajets quotidiens, ou travailler dans des secteurs où il y aurait de l'emploi, mais avec des horaires non compatibles, comme par exemple dans le secteur des soins.

Certains empêchements à la sortie du dispositif de l'ASE sont liés au dispositif lui-même. Premièrement, quelques mères – qui peuvent aussi avoir un emploi à temps partiel, mais dont le seul revenu n'est pas suffisant à subvenir à la totalité des besoins du foyer – aimeraient avancer avec une formation dans leur domaine, afin d'améliorer leur statut professionnel et pouvoir toucher un salaire plus élevé. Toutefois, les formations ne sont normalement pas prises en charge par l'aide sociale et les bénéficiaires ne sont pas non plus en mesure de les payer. Deuxièmement, le fonctionnement du dispositif peut créer une incitation négative à rester à l'aide sociale en cas de dettes. En effet, en tant que bénéficiaires de l'ASE, elles ne sont pas saisissables par les créanciers. La possibilité d'augmenter le taux d'emploi et de quitter le dispositif n'est ainsi pas avantageuse financièrement, car elle implique simultanément la perte des subsides, l'augmentation du taux d'imposition et des frais de garde (comme conséquence de l'augmentation du temps de travail) en plus de la saisie d'une partie du salaire.

Quels que soient les obstacles à la sortie de l'aide sociale, il faut souligner que les participantes subissent souvent (la majorité des femmes dans cette étude) le non-respect de la convention d'entretien, qui se traduit par le manque de support économique et/ou pratique (la garde des enfants) de la part de l'autre parent. Ces manquements se répercutent négativement sur la situation économique de ces femmes, qui les intériorisent parfois et organisent leur vie et celle de leurs enfants indépendamment de tout apport (éventuel) de l'autre parent.

## Quelle relation entre le parcours à l'ASE et la transition à la monoparentalité ?

L'analyse des parcours des foyers monoparentaux à l'aide sociale et des facteurs et des événements qui contribuent à leur entrée, ainsi qu'à leur sortie du dispositif de l'ASE nous offre les éléments nécessaires pour discuter de la relation entre parcours à l'ASE et transition à la monoparentalité des bénéficiaires de l'aide sociale. Premièrement, la complexité des parcours liée à la dotation différente de ressources individuelles et à la variété de désavantages cumulés au fil du temps fait que la monoparentalité ne peut pas toujours être considérée comme « la cause unique » qui provoquerait l'entrée à l'aide sociale. Deuxièmement, l'agencement des événements dans le parcours de vie, y compris de la transition à la monoparentalité par rapport à l'entrée à l'aide sociale, n'est pas le même dans toutes les histoires. L'étude qualitative nous permet notamment de faire émerger cet aspect qui n'est pas trop visible dans la base de données quantitative, car elle ne présente pas d'informations sur le moment de la transition à la monoparentalité (par exemple la date de la séparation), ni sur le parcours de vie des bénéficiaires avant l'ouverture du dossier.

En réfléchissant à ces deux aspects dans les quatorze témoignages collectés, on peut définir les différentes relations possibles entre ASE et monoparentalité dans le parcours de vie des bénéficiaires de l'aide sociale. Pour les parents qui font des allers-retours à l'aide sociale, la monoparentalité peut jouer plusieurs rôles différents à chaque épisode de recours à l'aide sociale. Pour cela, tout comme dans le sous-chapitre précédent, il convient d'analyser séparément ces épisodes à l'intérieur de chaque histoire.

Dans cinq<sup>31</sup> histoires, la monoparentalité joue un rôle de déclencheur de l'instabilité économique du foyer monoparental et provoque le recours à l'ASE, en présence d'autres désavantages cumulés au fil du parcours de vie du parent. Si, avant la rupture du couple, la mère était capable de subvenir aux besoins de son foyer par le cumul de ses ressources et de celles de son conjoint, ou seulement par l'apport du revenu du conjoint, la rupture du couple et la garde totale des enfants déterminent la nécessité de recourir à l'ASE. Cela dit, la monoparentalité n'est qu'un déclencheur ultime du recours à l'aide sociale, car dans ces histoires, deux facteurs y ont contribué à travers le mécanisme du cumul des désavantages : le fait de ne pas avoir terminé le parcours de formation au moment de la transition à la monoparentalité et/ou la dépendance financière à l'égard de l'ex-conjoint par un taux d'emploi faible ou l'inactivité de longue date imposée ou négociée au sein du couple.

La monoparentalité peut aussi jouer le rôle de facteur latent qui contribue à l'entrée à l'ASE à la suite de l'apparition d'un déclencheur. Il s'agit de la dynamique opposée à celle de la monoparentalité comme déclencheur. Dans ce cas de figure, la transition à la monoparentalité fragilise le parent, car elle l'exposerait de manière plus importante aux risques liés à d'autres événements critiques du parcours de vie, tels que la perte de l'emploi. La monoparentalité ne détermine pas directement le besoin de recourir à l'ASE<sup>32</sup>, mais y contribue en faisant manquer les ressources nécessaires pour surmonter d'autres difficultés qui se présentent quelques temps après la transition. Sept histoires dans cette étude

---

<sup>31</sup> Puisque chaque épisode de recours à l'aide sociale est analysé séparément, le total des histoires mentionnées est plus élevé que quatorze.

<sup>32</sup> Dans quelques histoires, la monoparentalité joue d'abord un rôle de déclencheur au moment du premier épisode de recours à l'aide sociale, et ensuite celui de facteur latent si la mère revient à l'aide sociale quelques temps après la transition à la monoparentalité.

montrent une telle dynamique. Le processus de fragilisation produit par la monoparentalité peut prendre plusieurs formes. Il peut impliquer des limitations dans la possibilité de chercher un emploi, en cas de perte d'emploi, si la mère ne peut pas compter sur des solutions de garde institutionnelle et/ou informelle fiables, y compris le support de l'autre parent. Pour les mêmes raisons, ce processus peut limiter les possibilités de poursuivre une formation. Dans une autre histoire, la monoparentalité pousse la mère à changer de profession et à entreprendre une reconversion professionnelle, afin de chercher un emploi plus compatible avec la garde des enfants. Dans d'autres histoires, la monoparentalité crée un équilibre financier précaire pour le parent gardien, qui devient insupportable en cas de perte de l'emploi ou de réduction involontaire du taux d'activité, alors même que la garde des enfants ne pose pas de problèmes.

Dans quatre histoires, la monoparentalité apparaît comme un facteur produisant une aggravation de la situation personnelle de mères qui étaient déjà à l'ASE pendant la vie de couple, ou avant d'accoucher (en cas de parentalité hors relation de couple), et qui y sont restées seules avec leurs enfants par la suite. La monoparentalité dans ces histoires ajoute des éléments de difficultés supplémentaires au parcours de vie des bénéficiaires, notamment au niveau du conflit vie professionnelle - vie familiale, car elles se retrouvent avec la garde totale de leurs enfants et avec moins de temps à consacrer à leur vie professionnelle. En effet, dans quelques histoires, après la transition à la monoparentalité, les mères qui ne travaillaient pas déjà avant et qui ont des enfants en bas âge, avaient encore moins de temps à dédier aux recherches d'emploi. Cette conciliation devient encore plus difficile lorsque l'autre parent néglige ses devoirs parentaux au niveau de la garde et du versement des contributions d'entretien, et quand la mère ne peut pas compter sur des solutions de garde fiables et pas chères. Dans une de ces histoires, la mère arrive à terminer ses études, mais avec plusieurs années de retard.

Malgré la possibilité que ces cas de figure s'enchaînent dans le parcours de vie des bénéficiaires, il est important de les considérer séparément, afin d'avoir une compréhension plus fine de la vulnérabilité et des besoins des foyers monoparentaux à l'aide sociale. En effet, les cas de monoparentalité comme déclencheur de l'instabilité économique en présence de facteurs latents montrent l'importance de prévenir le cumul des désavantages au fil du temps, pour limiter l'impact de la monoparentalité par la suite. A ce propos, la réduction en amont des inégalités de genre dans la répartition du travail payé et des tâches domestiques et de prise en charge des enfants est cruciale. Cela dans la mesure où une telle réduction éviterait aux mères de se retrouver complètement démunies au moment de la séparation. En même temps, soutenir le parcours scolaire des jeunes mères en situation de monoparentalité serait une manière de limiter l'impact d'un parcours scolaire déficitaire ou incomplet. La monoparentalité comme facteur latent pose la question de l'importance des mesures visant strictement à surmonter les difficultés typiques de cette transition. A ce propos, faciliter l'accès aux structures d'accueil pour atténuer le conflit travail-famille est souvent évoqué comme étant une nécessité primaire par les mères ayant pris part à l'étude qualitative. Les deux typologies de mesures (contre le cumul des désavantages et contre les difficultés typiques de la monoparentalité) sont également importantes dans les cas de monoparentalité en tant que facteur aggravant, car les désavantages cumulés s'additionnent aux difficultés de la monoparentalité.

## Expérience subjective des bénéficiaires de l'ASE

L'enquête qualitative permet d'explorer l'expérience subjective des bénéficiaires de l'aide sociale. A ce propos, deux thèmes principaux apparaissent dans la présente étude : les points positifs et négatifs du dispositif de l'ASE et le rôle du contexte externe dans l'expérience de bénéficiaire de l'aide sociale.

Dans chaque histoire, le récit de l'expérience de l'aide sociale contient des évaluations négatives et des appréciations positives vis-à-vis du dispositif. Parmi les points critiqués, plusieurs participantes ont évoqué le fait ne pas recevoir d'aide pour des formations continues ou l'obtention de diplômes universitaires, ni pour des solutions de garde. Ces deux limitations sont perçues comme paradoxales, vue la fonction de l'aide sociale et la contribution que des aides à la formation et à la garde des enfants pourrait apporter à leur insertion professionnelle. Plusieurs participantes se plaignent de recevoir un budget serré et une d'entre elles évoque le fait d'être assujettie à des contrôles trop stricts et qui peuvent avoir un effet stigmatisant, tout en reconnaissant la nécessité des contrôles pour éviter des abus. Enfin, une interviewée dénonce le fait de ne pas avoir eu accès à l'aide sociale parce que ses parents étaient jugés en mesure de l'aider, alors qu'ils n'étaient pas disposés à le faire (à cause de rapports familiaux tendus). Malgré ces remarques, toutes les participantes se montrent extrêmement reconnaissantes envers les institutions pour l'existence d'une protection sociale offerte par l'ASE. En outre, elles remercient souvent leurs assistants ou assistantes sociales pour leur capacité d'écoute et d'encouragement.

Les relations avec l'environnement externe font aussi partie de l'expérience vécue en tant que bénéficiaire de l'aide sociale. A ce propos, quelques participantes dénoncent la persistance d'une stigmatisation de la collectivité vis-à-vis des bénéficiaires de l'aide sociale sous plusieurs formes. On peut par exemple être étiqueté comme étant de mauvais parents si les enfants ont des problèmes scolaires, et la collectivité a tendance à imaginer que tous les bénéficiaires de l'aide sociale n'ont pas fait d'études et ne travaillent pas, alors que ce n'est pas le cas. Pour se protéger, une mère évite de dire qu'elle est à l'aide sociale. En revanche, d'autres interviewées aimeraient qu'il puisse y avoir des occasions de rencontres et d'échanges entre les bénéficiaires et que les transports soient offerts, car cela éviterait l'isolement et ses conséquences négatives sur la santé mentale. D'ailleurs, pouvoir compter sur un bon réseau social permet à certaines des mères interviewées d'accéder à des ressources matérielles (par exemple à des dons) supplémentaires, ainsi que de l'aide pratique (par exemple des heures de garde gratuites) pour elles et pour leurs enfants. Ces ressources peuvent améliorer de manière importante les conditions de vie des foyers qui en bénéficient.

#### 4. Le point de vue des professionnel-le-s

La situation telle qu'elle émerge de l'étude quantitative du profil sociodémographique des bénéficiaires de l'aide sociale représente assez bien le ressenti des professionnel-le-s de terrain. Ils et elles ne sont notamment pas surpris-e-s de voir qu'un cinquième des foyers monoparentaux résidant dans le canton sont bénéficiaires de l'ASE. De plus, dans leur pratique, ils et elles remarquent que la majorité de ces foyers est assistée depuis longtemps et font le lien entre l'augmentation du taux de divorce dans le canton et la présence de plus en plus importante de parents divorcés parmi les foyers monoparentaux assistés par leurs services.

Certain-e-s professionnel-le-s se focalisent sur l'écart entre le nombre de foyers bénéficiaires dans la ville de Neuchâtel et celui de la Chaux-de-Fonds et font l'hypothèse que cela reflète les différences de contexte socio-économique entre les deux parties du canton. Concernant les membres des foyers assistés, selon une participante aux focus groupes, le décalage entre la taille des ménages et la taille des unités d'assistance retrouvé dans les données serait moins important que ce que l'on imagine. En discutant de l'âge moyen des enfants dans les unités d'assistance, quelques professionnel-le-s remarquent que ces derniers sont davantage en bas âge et proposent de réfléchir à des actions de prévention à leur intention. De plus, d'après quelques professionnel-le-s, la durée de l'ASE serait aussi en bonne partie influencée par l'âge des enfants au moment de la séparation, car une fois les enfants plus grands, les mères seraient plus libres de chercher un emploi.

Parmi les caractéristiques du profil des foyers bénéficiaires de l'ASE que les professionnel-le-s retrouvent dans la pratique quotidienne, mais qui ne peuvent pas être identifiées dans l'étude quantitative, il y a tout d'abord le bas niveau de formation et plus généralement de la classe sociale d'origine. A leur avis, il s'agit de déterminantes importantes de l'entrée à l'ASE pour les parents en situation de monoparentalité. En même temps, les modalités d'attribution de la garde (totale ou partagée) et le respect des accords la concernant, ainsi que le versement des contributions d'entretien et leur montant, jouent un rôle crucial dans l'entrée à l'aide sociale des monoparents. Dans leur pratique, les mères bénéficiaires de l'ASE se retrouvent souvent à devoir gérer seules les enfants et ne reçoivent pas de pension alimentaire, ou elles ont signé des conventions qui ne leur donnent droit qu'à des pensions insuffisantes. Enfin, les types d'emplois disponibles, surtout au niveau des horaires de travail et des salaires, constituent des éléments importants pour comprendre l'entrée et l'expérience des mères à l'ASE selon les professionnel-le-s. En même temps, ils et elles remarquent que les coûts élevés de la garde représentent souvent une incitation négative au travail à plein temps.

Les professionnel-le-s confirment les résultats de l'enquête qualitative. Concernant les parcours à l'aide sociale, on remarque dans la pratique quotidienne que les dossiers de longue durée sont effectivement les plus fréquents. Souvent, les mères vivaient déjà dans des foyers pauvres avant la séparation et l'entrée à l'ASE avec leurs enfants. Autre caractéristique typique : le cas des mères qui se retrouvent à l'aide sociale à la suite de la rupture d'un couple qui avait une division traditionnelle du travail domestique, à savoir que l'homme avait toujours travaillé à plein temps et la femme n'avait jamais eu d'emploi. Ces mères se retrouvent à l'ASE avec des compétences obsolètes ou, si elles avaient toujours travaillé à temps partiel, avec un revenu trop modeste.

Les responsables et leurs collaborateurs et collaboratrices remarquent que les femmes les plus jeunes ont moins de moyens pour quitter l'ASE, car souvent elles n'ont pas eu la possibilité de développer leur carrière avant la transition à la parentalité (et à la monoparentalité) et arriveraient donc à l'ASE avec peu de compétences et d'expériences professionnelles. De plus, quand les enfants sont en bas âge, les mères seraient parfois moins motivées à chercher un emploi.

La discussion dans le focus groupes fait aussi émerger d'autres éléments sur les parcours des foyers monoparentaux bénéficiaires de l'aide sociale. Premièrement, la possibilité d'avoir accès gratuitement à un package de prestations sociales complémentaires liées à l'aide sociale incite certains parents à rester à l'ASE, car une augmentation du revenu déterminerait la perte des deux. A contrario, il existe des parents qui auraient droit à l'ASE, mais qui ne demandent que des aides ponctuelles (par exemple uniquement des subsides pour les assurances) pour ne pas devenir redevables. Cette perception de dépendance des autres inciterait aussi certains parents à quitter l'aide sociale, alors qu'ils pourraient encore en bénéficier.

Certains professionnel-le-s remarquent aussi que les aller-retours des mères en situation de monoparentalité se font souvent selon le rythme des pensions alimentaires : quand elles sont perçues, la mère quitte le dispositif de l'ASE et vice-versa. Parfois, les mères restent à l'aide sociale juste le temps que la pension soit fixée par le juge. A ce propos, les professionnel-le-s remarquent que les pensions alimentaires sont trop souvent basses et donc insuffisantes pour que les parents gardiens (les mères) puissent subvenir aux besoins de leurs enfants. Parfois, les mères elles-mêmes se contenteraient de pensions insuffisantes dans le but de limiter les disputes ou d'apaiser les conflits existants. Les professionnel-le-s remarquent que jusqu'à présent (malgré l'entrée en vigueur de la réforme sur l'entretien convenable en 2017), les juges ont tendance à ne pas intervenir dans les questions de fixation de pension, même si le montant proposé par les parents (qui seraient d'accord) est visiblement défavorable pour le parent gardien. La longueur des ratifications de conventions d'entretien peut aussi inciter à accepter des conditions défavorables pour aboutir plus rapidement. Enfin, quand la garde partagée n'est pas respectée, le parent qui a l'enfant le plus souvent doit faire face à des dépenses plus élevées et à des difficultés économiques.

A la fin de la journée, les professionnel-le-s réunis se sont interrogé-e-s sur la manière d'adapter leurs pratiques à la diversité des parcours des bénéficiaires de l'aide sociale. Cette réflexion amène le débat autour de la question des marges de manœuvre des professionnel-le-s dans l'application des normes sur le dispositif de l'ASE. Les participant-e-s aux focus groupes remarquent une sorte de tension entre, d'une part, les exigences d'harmonisation dans l'application des directives et de contrôle de la part de l'administration cantonale, et la diversité des parcours de vie des bénéficiaires de l'autre. A leur avis, l'harmonisation des pratiques risquerait de se faire au détriment des bénéficiaires. De ce fait, les professionnel-le-s dénoncent une marge de manœuvre toujours plus limitée dans la possibilité de trouver des solutions adaptées aux problèmes des foyers monoparentaux qui s'adressent aux services sociaux communaux et intercommunaux. Selon un-e participant-e, on aurait tendance à adapter la demande à l'offre existante, au lieu de répondre aux individus en partant de leurs besoins.

Les professionnel-le-s sont conscient-e-s des défis liés à leur rôle et de leurs limites. Ils reconnaissent tout particulièrement l'impossibilité d'activer tous les bénéficiaires, due à la présence de situations particulièrement critiques parmi les bénéficiaires qui s'adressent aux services. D'après les participant-e-s aux focus groupes, il n'existe pas non plus une injonction généralisée à l'activation des bénéficiaires. De plus, la valeur de l'aide sociale comme instrument pour garantir la paix sociale en étant le « réceptacle de la colère des gens » est aussi reconnue selon les professionnel-le-s. Malgré cela, certain-e-s manifestent un sentiment de frustration quant à leurs limites. Notamment, ils et elles aimeraient pouvoir financer l'accès aux moyens de garde des mères qui pourraient être réactivées. En effet, les directives cantonales ne permettent pas aux mères qui ne sont pas « employables » d'accéder aux subsides pour les moyens de garde. L'inscription à l'ORP n'est pas suffisante pour juger de l'employabilité d'une mère, car elle doit être en mesure d'emploi<sup>33</sup>. Toutefois, le manque de solutions de garde est un obstacle non négligeable déjà dans la phase de recherche d'emploi.

Les participant-e-s aux focus groupes souhaiteraient aussi une meilleure prise en compte de la diversité des typologies d'emploi aux niveaux des horaires dans la définition des solutions d'aide proposées. Tout particulièrement, ils et elles aimeraient proposer des solutions adaptées aux travailleurs assujettis aux horaires nocturnes (typiquement les travailleuses du secteur des soins), de sorte que le manque de solutions de garde ne soit pas une incitation négative. En même temps, ils et elles souhaiteraient un changement concernant le financement des formations pour les bénéficiaires, qui ne sont pas prises en charge par l'ASE. Enfin, ils et elles envisagent également qu'un effort plus grand soit fait pour travailler à la prévention et éviter la transmission des problèmes sociaux des parents aux enfants.

Concernant la collecte des données sur les bénéficiaires de l'ASE, les professionnel-le-s avouent une certaine légèreté dans la saisie des données dans le système, dénonçant un problème d'incohérence et notamment des catégories trop figées (par exemple, la catégorie des « causes d'indigence ») qui ne permettraient pas de saisir de manière efficace la complexité des situations individuelles des bénéficiaires. A ce propos, quelqu'un parle même d'une « saisie intuitive » des données du dossier dans le système.

Enfin, quelques professionnel-le-s insistent sur le fait que l'aide sociale n'est qu'un « bout du système de protection sociale », qui inclut aussi les assurances sociales. Cela implique la nécessité de garder une vision globale sur le fonctionnement du système, dans la mesure où toutes ses institutions ont un impact sur les individus et doivent être cohérentes dans les objectifs et la manière de les atteindre (à ce propos on évoque les cas des bénéficiaires de l'ASE qui n'ont pas été pris en charge par l'AI).

---

<sup>33</sup> Certains services communaux sont plus flexibles par rapport à cette règle, mais ils prennent des risques, car ils seraient obligés de rembourser ces sommes à l'administration cantonale.

## 5. Conclusions

Cette recherche a exploré les profils et les parcours des foyers monoparentaux à l'aide sociale économique dans le canton de Neuchâtel par une démarche en trois volets complémentaires. Le premier volet est un recensement du profil de la population concernée à partir de la base de données cantonale sur les bénéficiaires de l'ASE. Le deuxième volet consiste en une enquête qualitative conduite sur un échantillon de quatorze bénéficiaires, sélectionnées à partir des résultats du recensement quantitatif. Enfin, le troisième volet a permis d'obtenir le point de vue sur le sujet de la part des professionnel-le-s des services sociaux lors d'une journée de focus groupes.

Selon le recensement quantitatif, les foyers monoparentaux bénéficiaires de l'aide sociale dans le canton de Neuchâtel en 2016 se composent souvent d'une mère (plus de neuf cas sur dix) et de ses enfants. En outre le parent est âgé entre 26 et 55 ans avec un âge moyen d'environ 40 ans. Ces foyers habitent davantage dans les zones les plus urbanisées du canton, notamment dans les villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel. Les parents ont fait leur transition à la monoparentalité par la rupture d'un projet de couple qui s'est terminé par une séparation ou un divorce ou la fin d'une cohabitation pour une partie des célibataires. Les cas de veuvage sont très rares. En 2016, la plupart des monoparents était dans une unité d'assistance comprenant un seul enfant dépendant et l'enfant plus jeune avait en moyenne 9,5 ans. La plupart des parents bénéficiaires de l'ASE cherchent un emploi ou sont inactifs. Toutefois, plus d'un cinquième d'entre eux est actif et travaille souvent à temps partiel. Un peu plus de la moitié des foyers monoparentaux bénéficiaires de l'ASE dans le canton de Neuchâtel sont de nationalité suisse, alors qu'un quart sont des ressortissants d'un pays européen. Enfin, seulement une petite minorité de bénéficiaires arrivent à quitter l'ASE en moins de douze mois et la presque totalité des foyers restent à l'assistance à long terme. Dans les foyers bénéficiaires où des pères sont à la tête du foyer on retrouve globalement les mêmes caractéristiques de profil de la population totale (mères et pères).

L'enquête qualitative a permis d'investiguer la question des parcours des foyers monoparentaux à l'aide sociale et de leur expérience subjective en tant que bénéficiaires. Tout particulièrement, les parcours de longue durée aussi bien que ceux de courte durée peuvent être le résultat d'un seul épisode d'assistance ou bien de plusieurs allers-retours à l'aide sociale au fil des années. La transition à la monoparentalité peut se situer à des moments différents du parcours de vie, vis-à-vis de l'entrée à l'aide sociale. Parfois les parents étaient déjà à l'aide sociale lors de la vie de couple, parfois ils sont arrivés à l'ASE suite à la séparation. Dans quelques cas, ils avaient déjà fait l'expérience de l'aide sociale en dehors de la vie de couple et sans enfant et y sont revenus par la suite.

La focalisation sur les moments de l'entrée et de la sortie de l'ASE dans les parcours des bénéficiaires qui ont participé à l'enquête a permis de comprendre quels événements et facteurs peuvent contribuer à l'entrée à l'aide sociale et lesquels permettent ou empêchent d'en sortir par la suite. Dans aucune des histoires collectées, l'entrée à l'aide sociale est seulement le résultat d'un déclencheur qui intervient à un moment précis du parcours de vie. Elle est plutôt le fruit d'un ou plusieurs processus de cumul de désavantages qui se mettent en place en amont de l'arrivée à l'ASE et qui s'imbriquent à un événement déclencheur. Parmi les désavantages cumulés, on retrouve : les difficultés liées à l'origine

sociale (famille d'origine), le parcours scolaire déficitaire ou incomplet, les inégalités dans la vie de couple, les problèmes de santé et les parcours migratoires difficiles. Sortir de l'aide sociale est possible par la reprise de l'activité professionnelle ou par l'augmentation du taux d'activité. Pour cela, disposer de moyens de garde fiables est très important quand les enfants sont en bas âge. Il existe aussi des cas de parents qui renoncent à l'ASE, alors qu'ils auraient encore le droit d'y recourir, ou qui quittent le dispositif à la suite d'une remise en couple et à la naissance d'un autre enfant avec un nouveau partenaire, sans que le bénéficiaire ait pu trouver un emploi ou augmenter son taux d'activité.

Parmi les facteurs pouvant empêcher la sortie de l'assistance, il y a le fait de travailler dans des secteurs offrant peu d'emplois, des problèmes de santé physiques ou encore l'âge relativement avancé des bénéficiaires pour le marché de l'emploi. Le manque de solution de garde fiable est souvent évoqué parmi les empêchements majeurs à la reprise d'une activité professionnelle, ainsi que le manque de possibilité d'évoluer grâce à des formations qui ne sont pas prises en charge par l'aide sociale. En outre, l'insaisissabilité des bénéficiaires de l'ASE ayant des dettes peut engendrer une incitation négative à sortir de l'aide sociale. Enfin, le manque de support économique et/ou pratique (la garde des enfants) de la part du père constitue souvent une limitation pour les mères ne parvenant ainsi pas à sortir de l'aide sociale.

La monoparentalité peut jouer plusieurs rôles différents dans les parcours de vie des bénéficiaires de l'aide sociale. Elle peut être le déclencheur de l'instabilité économique du foyer monoparental et provoquer le recours à l'ASE, en présence d'autres désavantages cumulés au fil du parcours de vie. Pour les mères qui ont déjà fait la transition à la monoparentalité avant l'entrée à l'ASE, elle peut agir comme un facteur latent qui contribue à l'entrée à l'ASE à la suite de l'apparition d'un déclencheur (par exemple la perte de l'emploi). Enfin, elle peut produire une aggravation de la situation personnelle des mères qui étaient déjà à l'ASE avant la transition à la monoparentalité. Ces cas de figure distincts révèlent l'importance d'à la fois promouvoir des mesures de prévention (contre le cumul de désavantages) et soutenir des politiques de conciliation famille-travail pour les parents en situation de monoparentalité. A ce sujet, les bénéficiaires reconnaissent l'importance de pouvoir compter sur un dispositif tel que l'ASE. Néanmoins, ils et elles souhaiteraient plus de flexibilité au niveau du financement des moyens de garde et de formations.

Les focus groupes avec les responsables des services sociaux et leurs assistants sociaux et assistantes sociales ont permis de valider les résultats de la recherche qualitative sur un petit échantillon et d'offrir quelques réflexions ultérieures, tirées de la pratique professionnelle. Les professionnel-le-s soulignent tout particulièrement l'importance du versement et des montants des pensions alimentaires, ainsi que des questions liées à l'attribution de la garde dans les parcours à l'aide sociale des mères en situation de monoparentalité. En même temps, ils et elles souhaiteraient proposer des solutions d'aide plus adaptées aux différents types de bénéficiaires, selon le secteur d'emploi. Ils et elles remarquent l'existence d'un problème de non-recours à l'aide sociale chez des bénéficiaires potentiel-le-s, ainsi que des incitations négatives à quitter l'ASE, provoquées par les effets de seuil. En lien avec ce dernier point, ils et elles suggèrent aussi de réfléchir à l'aide sociale comme à un maillon du système de protection sociale et que tout changement normatif tienne compte de la cohérence entre les différents « bouts du système ». Les professionnel-le-s confirment également la nécessité de promouvoir des mesures pour faciliter l'accès aux moyens de

garde des parents qui ne sont pas en mesures d'emploi, ainsi que des formations comme outils pour quitter l'aide sociale pour les parents qui pourraient être réactivés. Enfin, ils avouent une certaine légèreté dans leur manière de saisir les données sur les bénéficiaires pour les statistiques cantonales. Toutefois, ils et elles souhaiteraient que certaines catégories soient modifiées pour être plus représentatives de la complexité des situations individuelles.

Comme toute recherche, cette étude a ses limites. Tout d'abord, les données quantitatives disponibles n'ont pas permis d'aller au-delà du recensement descriptif du profil des foyers. Une base de données de 24 mois (en utilisant les bénéficiaires des années 2015 et 2016) aurait permis de décrire les parcours à l'aide sociale d'une cohorte de bénéficiaires pendant douze mois en évitant les problèmes de durée non homogène de la période d'observation. Ensuite, l'échantillon qualitatif se limite à quatorze participantes. Un prolongement de la période de recrutement aurait permis de récolter d'autres témoignages. Malgré ces contraintes, la triangulation entre recensement quantitatif, entretiens qualitatifs et focus groupes a permis, non seulement de surmonter ces limites et de produire une base de connaissance utile sur le sujet, mais aussi d'acquérir des points de vue différents. Une comparaison intercantonale des profils et des parcours des foyers monoparentaux bénéficiaires de l'aide sociale selon la même démarche pourrait faciliter l'échange de bonnes pratiques entre les services sociaux des différents cantons.

## 6. Bibliographie

- Bernardi, L., Mortelmans, D., & Larenza O. (2018). *Changing Lone Parents, Changing Life Courses*. In L. Bernardi & D. Mortelmans (dir.), *Lone Parenthood in the Life Course* (pp. 1-25). Life-course Research and Social Policies, vol. 8. Cham: Springer.
- Elder, G.H. (1995). The Life Course Paradigm: Social Change and Individual Development. In P. Moen, G.H. Elder, K. Lüscher (dir.), *Examining Lives in Context. Perspectives on the Ecology of Human Development* (pp. 101-139). Washington : American Psychological Association.
- Freedman, D., Thornton, A., Camburn, D., Alwin, D., & Young-Demarco, L. (1988). The Life History Calendar: A Technique for Collecting Retrospective Data. *Sociological Methodology*, 18 (1988), 37–68.
- Gomensoro, A., & Burgos Paredes, R. (2017). Combining In-Depth Biographical Interviews with the LIVES History Calendar in Studying the Life Course of Children of Immigrants. In C. Bolzman, L. Bernardi, JM. Le Goff (dir.), *Situating Children of Migrants across Borders and Origins* (pp. 151-171). Life Course Research and Social Policies, vol 7. Dordrecht: Springer.
- Morselli, D., Dasoki, N., Gabriel, R., Gauthier, JA., Henke, J., & Le Goff, JM. (2016). Using Life History Calendars to Survey Vulnerability. In M. Oris, C. Roberts, D. Joye & M. Ernst Stähli (dir.), *Surveying Human Vulnerabilities across the Life-course* (pp. 177-199). Life-course Research and Social Policies, vol. 3. Cham: Springer.
- OFS (2017a). *Aide sociale au sens large de 2006 à 2014*. Office fédéral de la statistique : Neuchâtel.
- OFS (2017b). *Les familles en Suisse. Rapport statistique 2017*. Office fédéral de la statistique : Neuchâtel.
- OFS (2017c). *ASE. Aide sociale économique. NE Neuchatel 2014, 2015, 2016*. Office fédéral de la statistique : Neuchâtel.
- OFS (2018). *Ménages privés selon le type de ménage et la région linguistique, en 2016*. Office fédéral de la statistique : Neuchâtel.  
<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/tableaux.assetdetail.4582762.html>
- Pellegrini, S., von Gunten, L., Ruder, R. & Robert, F., (2011). *Ménages avec enfant(s) à l'aide sociale*.  
[https://www.soziale-arbeit.bfh.ch/uploads/tx\\_frppublikationen/Menages\\_avec\\_enfants\\_2011.pdf](https://www.soziale-arbeit.bfh.ch/uploads/tx_frppublikationen/Menages_avec_enfants_2011.pdf)
- Scheibelhofer, E. (2008). Combining narration-based interviews with topical interviews: Methodological reflections on research practices. *International Journal of Social Research Methodology*, 11(5), 403–416.

- Service de la statistique (2017). État de Neuchâtel. Recensement cantonal de la population au 31 décembre 2016.  
[https://www.ne.ch/autorites/DEAS/STAT/population/Documents/RCP2016\\_STRUCTUREPOPULATION.pdf](https://www.ne.ch/autorites/DEAS/STAT/population/Documents/RCP2016_STRUCTUREPOPULATION.pdf)
- Spini, D., Bernardi, L., & Oris, M. (2017). Toward a Life Course Framework for Studying Vulnerability. *Research in Human Development*, 14(1), 5–25.
- Witzel, A. (2000). The Problem-Centered Interview. *Forum Qualitative Sozialforschung / Forum Qualitative Social Research*, 1(1), Art. 22. <https://doi.org/1438-5627>

## ANNEXE A – Grille d’entretien



### **GRILLE D’ENTRETIEN « FOYEURS MONOPARENTAUX A L’ASE A NEUCHATEL »**

#### 1. Introduction (2 min)

- Présentation de **l’étude**
- Entretien sera **échange ouvert de 1h environ**
- Possibilité de **quitter à tout moment** + pas nécessaire de répondre à toutes les questions + **anonymisation**
- **Cadeau**
- Questions avant de commencer ?
- **Consentement**

#### **ENREGISTER**

#### 2. Parcours de vie (1h)

- a) HISTOIRE DE VIE (narration libre)
- b) TRANSITION A LA MONOPARENTALITE et RELATION AVEC L’AUTRE PARENT au fil de la transitions
  - a. Histoire du couple/rencontre
  - b. Garde
  - c. Pension alimentaire
- c) ASE pour ceux qui sont encore assistés et non
  - a. Comment arrivée à l’ASE ?
  - b. Comment sortie/envisagez de sortir de l’ASE ?
- d) SOUTIEN pendant la transition à la monoparentalité
  - a. Réseau familial et amical
  - b. Autres formes d’aide ?

#### 3. Conclusions (3 min)

- e) MESSAGE A TIRER DE VOTRE HISTOIRE ?
- f) CHOSES A RAJOUTER ?

Remercier et **ARRETER ENREGISTREMENT**

## ANNEXE B – Calendrier de vie

**ID (prénom fictif):** \_\_\_\_\_

1. Age		2. Résidence	3. Relations de couple	4. Enfants	5. Emploi	6. Santé
Année		Mentionner : 1. La commune et canton/pays où Ego habitait avant la naissance du premier enfant, puis tous les déménagements. Indiquer les années identiques par un trait.	Mentionner: 1. l'initiale du prénom ou un prénom fictif de votre (vos) partenaire(s) ou conjoint(e)s, si il y a eu mariage, indiquer (année). Illustrer le début et la fin de la relation avec un trait. Indiquer cohabitation ou pas	Année de naissance et prénom(s) du(des) enfant(s). A partir de séparation/événement marquant la fin du couple, indiquer la résidence principale de l'enfant (chez mère, chez père, résidence alternée, autre par ex. foyer). Relier année de résidence identiques par un trait	Indiquer emploi exercé, taux d'activité (en %), périodes de chômage/assistance. Relier années identiques par un trait.	Indiquer les événements de santé marquants (santé des parents et des enfants, voir autre membre de la famille, ex. grands-parents).
Année	Age		Cohab. Non Cohab. Oui	Chez mère Autre	Résidence alternée Chez père Autre	
2018						
2017						
2016						
2015						
2014						
2013						
2012						
2011						
2010						
2009						
2008						
2007						
2006						
2005						
2004						
2003						
2002						
2001						
2000						
1999						
1998						
1997						
1996						
1995						
1994						
1993						
1992						
1991						
1990						
1989						
1988						
1987						
1986						
1985						
1984						
1983						
1982						
1981						
1980						
1979						
1978						
1977						
1976						
1975						
1974						
1973						
1972						
1971						
1970						
1969						
1968						
1967						
1966						
1965						
1964						
1963						
1962						
1961						
1960						

## ANNEXE C – Formulaire de consentement



**Université de Lausanne**  
Bâtiment Géopolis  
CH-1015 Lausanne

### **PARTICIPATION ETUDE QUALITATIVE « FOYEURS MONOPARENTAUX A L'AIDE SOCIALE DANS LE CANTON DE NEUCHATEL »**

#### RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS ET DECLARATION DE CONSENTEMENT

##### **1. Le projet de recherche et votre participation**

L'État de Neuchâtel a lancé une étude sur les foyers monoparentaux qui bénéficient de l'aide sociale. Ce projet vise à déterminer les moments-clés qui ont poussé ces familles à faire appel à l'aide sociale. La chercheuse Ornella Larenza du Pôle de recherche national LIVES, basé à l'Université de Lausanne, est en charge de la recherche sous la direction de la Professeure Laura Bernardi. Après avoir étudié les chiffres fournis par le service de l'action sociale du canton, Mme Larenza est en train de mener des entretiens avec des parents pour mieux comprendre leur expérience de la monoparentalité en tant que bénéficiaires de l'aide sociale. Les résultats de la recherche seront publiés dans un rapport disponible avant la fin de l'année 2018.

Votre participation à ce projet consiste à accorder un entretien pour témoigner de votre expérience. L'entretien sera enregistré afin d'en faciliter la transcription et durera environ 1h. Il est entendu qu'il vous est possible de vous retirer de l'étude à tout moment sans justification. Si vous avez des questions vous pouvez contacter :

Ornella Larenza : [ornella.larenza@unil.ch](mailto:ornella.larenza@unil.ch), Université de Lausanne, 021 692 38 59

##### **2. Confidentialité**

Nous nous engageons à respecter la confidentialité de tous les participants à cette recherche. Chacun d'entre eux se verra attribuer un pseudonyme et seule l'équipe de recherche (Mme Larenza, Mme Bernardi) auront accès à la liste des participants. Les personnes évoquées et, le cas échéant, les lieux identifiés feront aussi l'objet d'anonymisation. Aucune information permettant de vous identifier d'une façon ou d'une autre ne sera publiée.

Participant :

J'ai pris connaissance des informations ci-dessus et je n'ai pas d'autres questions concernant ce projet ainsi que ma participation. Je consens librement à prendre part à cette recherche et je sais que je peux me retirer en tout temps sans avoir à justifier ma décision.

Nom :

Prénom :

Date :

Signature :

Chercheuse :

Je déclare avoir expliqué le but, la nature de l'étude et avoir répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées.

Nom :

Prénom :

Date :

Signature